



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

**Servant de support au
Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**

**Le 17 mars 2022 à 18h30
A Saint-Yrieix la Montagne**

Sommaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires	4
Le contexte international et national	4
Le contexte macro-économique	4
Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances.....	6
La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :.....	7
Une situation financière qui s'améliore doucement du fait, en 2021, de moindres dépenses et de recettes exceptionnelles.	7
Clôture des comptes 2021.....	28
Conséquences vis-vis du plan de redressement	32
Une gestion de la dette particulière à Creuse Grand Sud	33
Sécuriser le financement pour une solvabilité permanente de la collectivité.....	33
Contenir le montant des charges financières et le coût de gestion de l'endettement	37
Réduire l'exposition de la collectivité aux risques financiers.....	43
Une section d'investissement qui évolue.....	45
Des investissements nécessaires.....	45
Des ressources en conséquence	46
Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement.....	46
Mais aussi des projets ponctuels.....	47
Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire	47
L'évolution des ressources humaines	47
Données générales	47
Organisation du travail	49
Compte Épargne Temps	49
Heures complémentaires	49
Formations	49
CNAS	50
L'assurance maintien de salaire	50
Évolution des effectifs	50
Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions qui reste limité	52
Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement	52
Cotisations et subventions	52
La charge de la dette	52
Des hypothèses de recettes plus favorables mais avec encore des inconnues	52
Hypothèses de tarification des services et de gestion courante.....	52
Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir.....	53

Hypothèses de fiscalité.....	55
La structure des relations Communes Communauté.....	56
Attributions compensatrices	56
Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).....	57
Les budgets annexes	58
Le budget de l’atelier-relais.....	58
Le budget du SPANC	58
Le budget des Zones d’Activités Economiques (ZAE)	59
Le budget GEMAPI.....	60

Le Débat d'Orientations Budgétaires

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, les engagements pluriannuels envisagés notamment en investissement, les informations, les orientations et les perspectives en matière de structure et de gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Le contexte international et national

Le contexte macro-économique

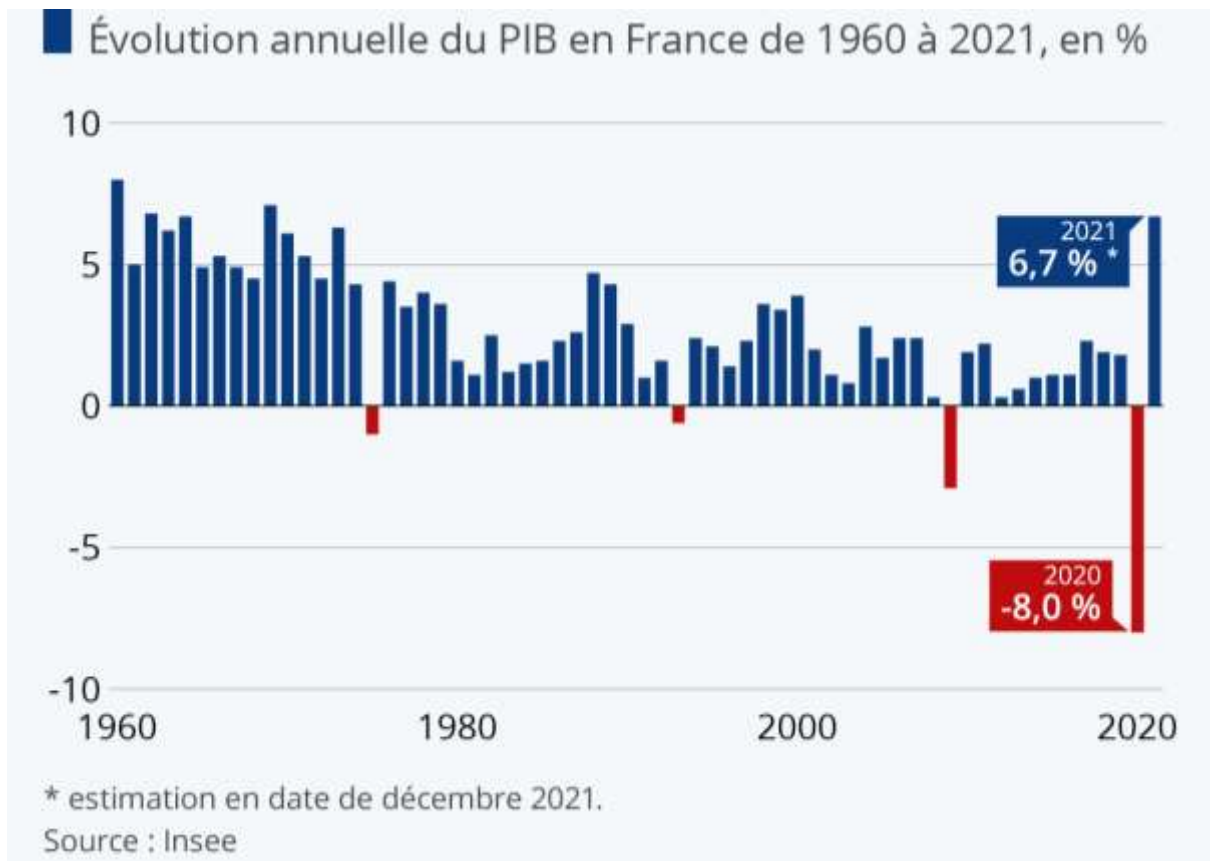
La situation macro-économique reste préoccupante, après 2 années de crise sanitaire, le retour de la croissance s'accompagne d'inflation. Notamment on note une envolée du coût des fluides et des matières premières qui risque de s'accroître avec la guerre en Ukraine. Le retour à la hausse des taux d'intérêts fait craindre à un surcoût pour la gestion des emprunts notamment variables.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022.

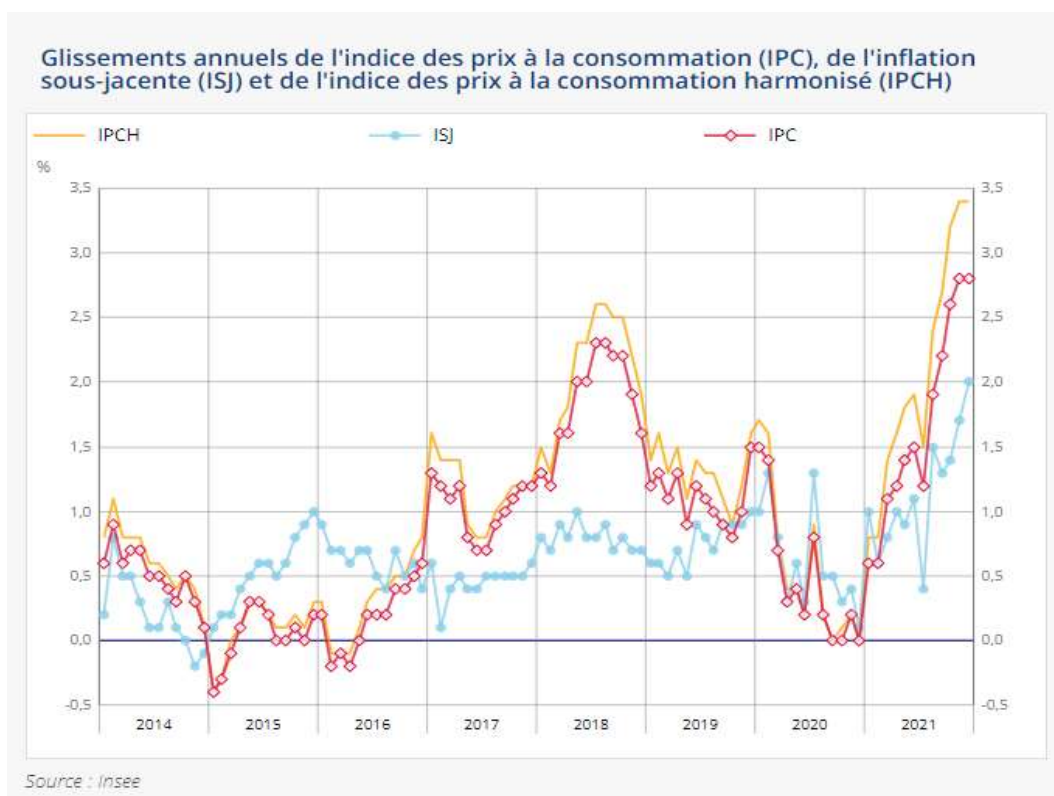
Au sein de la zone euro, cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre 2021. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, contraintes cependant par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier). En 2021, la croissance de la zone euro a atteint 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

Malgré une quatrième puis une cinquième vague épidémique, le PIB en France a connu en 2021 un sursaut notable. Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Au total, après une chute vertigineuse de -8% en 2020, le PIB a rebondi à 6,7% en 2021.



Après un épisode de baisse en 2020, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation (indice des prix à la consommation) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point).



Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances

Au contexte sanitaire, économique et social s'ajoute des réformes fiscales qui s'enchaînent pour les collectivités, limitant leur visibilité.

S'il n'y a pas de réforme fiscale d'envergure cette année, la Loi de Finances pour 2022 propose une poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, rendant leur résultat de calcul plus imprévisible. Ces changements dans le calcul des indicateurs sont selon les spécialistes plus favorables aux Communes, mais quid de l'intercommunalité.

Quelques changements au niveau fiscal pourraient concerner la Communauté tout en restant limités :

- suppression de l'exonération de TFB sur les logements sociaux intermédiaires des investisseurs institutionnels
- exonération de taxe foncière pour les refuges animaliers
- extension de l'exonération de CFE pour les diffuseurs de presse spécialiste
- extension de l'exonération de TFB pour les sociétés coopératives agricoles
- compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFB sur les logements sociaux

L'amendement voté en LFI 2022 clarifie les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses Communes membres lorsque tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences. Cet amendement prévoit d'appliquer le même principe lorsque la taxe d'aménagement est perçue par la commune au profit de l'intercommunalité : à savoir le partage du produit au prorata des dépenses constatées de chacun.

Il faudra tenir compte en dépenses d'une augmentation de la cotisation supplémentaire de 0,1% de la masse salariale au profit du CNFPT.

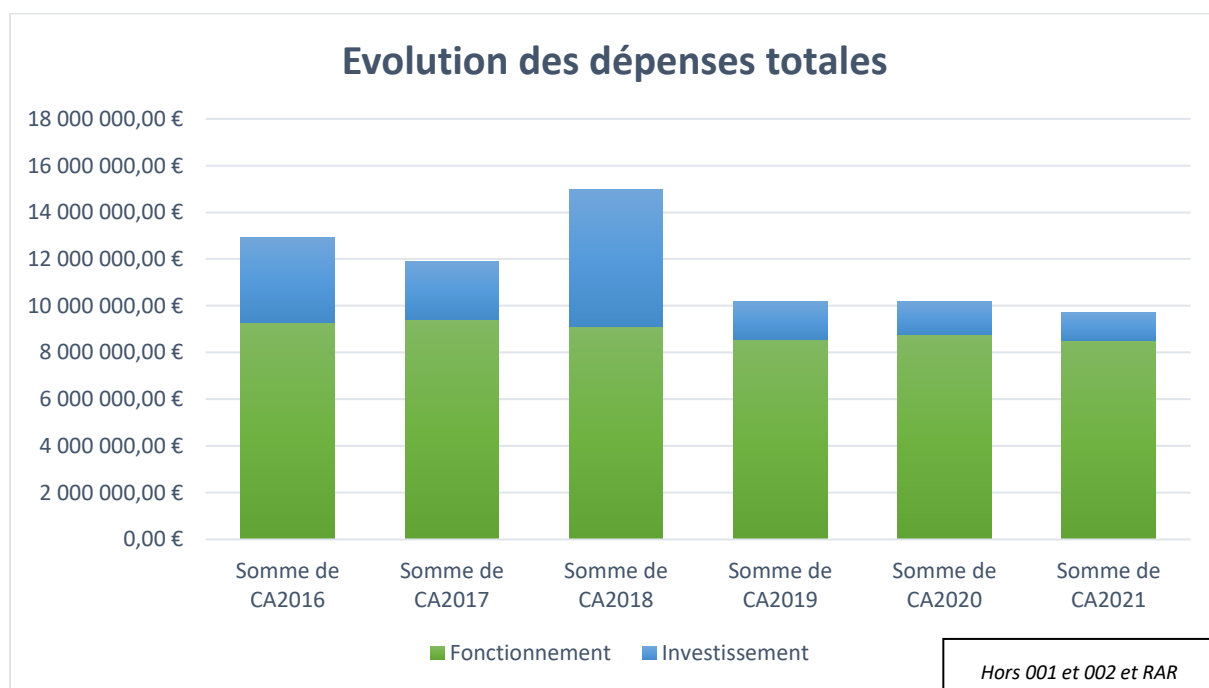
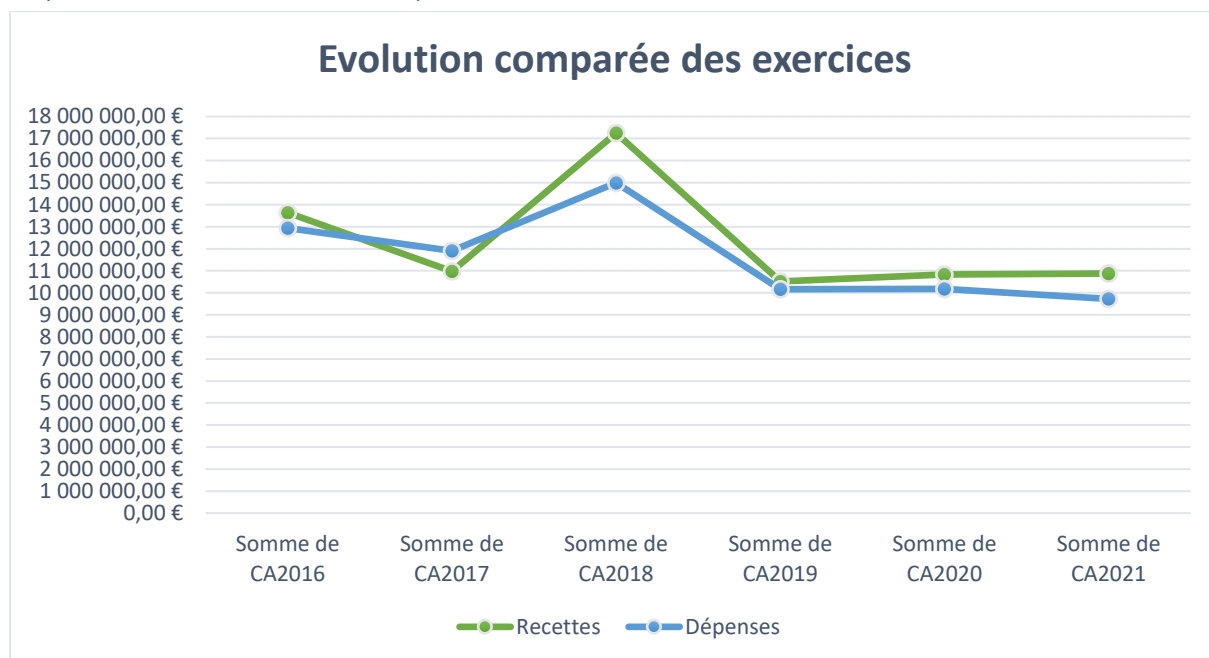
On note surtout que l'inflation prévisionnelle prévue par le gouvernement à 2,5%, cumulée aux retards des 2 années précédentes entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle, amène à une revalorisation des bases des taxes foncières et assimilées à 3,4%.

Côté concours financiers de l'État, les enveloppes restent constantes hormis la DSIL qui est augmenté au niveau national de 330 millions d'euros. Or, si la DGF n'augmente pas et que certaines contributions au sein de cette enveloppe augmentent, des effets de transferts vont se ressentir. La péréquation n'étant plus qu'horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, il peut y avoir des effets de bord sur les finances de chaque collectivité, notamment en DGF.

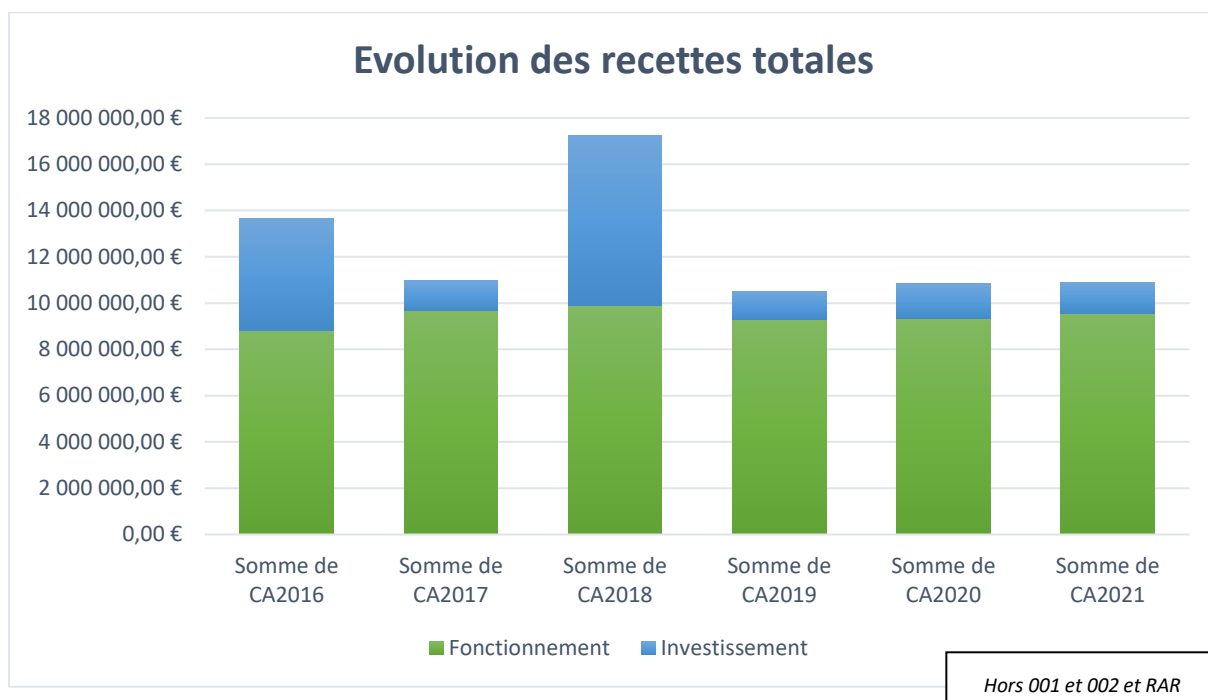
La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :

Préambule : les chiffres correspondant au CA 2021 sont encore susceptibles de modifications, le compte de gestion n'étant pas encore arrêté par la Comptable publique

Une situation financière qui s'améliore doucement du fait, en 2021, de moindres dépenses et de recettes exceptionnelles.



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	9 303 109,60 €	3 634 507,69 €	12 937 617,29 €
Somme de CA2017	9 423 054,74 €	2 479 442,34 €	11 902 497,08 €
Somme de CA2018	9 098 715,68 €	5 894 077,64 €	14 992 793,32 €
Somme de CA2019	8 570 651,72 €	1 597 116,53 €	10 167 768,25 €
Somme de CA2020	8 772 139,28 €	1 410 692,39 €	10 182 831,67 €
Somme de CA2021	8 498 846,50 €	1 225 063,58 €	9 723 910,08 €



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	8 813 666,50 €	4 820 871,15 €	13 634 537,65 €
Somme de CA2017	9 670 538,78 €	1 305 492,70 €	10 976 031,48 €
Somme de CA2018	9 881 058,07 €	7 368 520,55 €	17 249 578,62 €
Somme de CA2019	9 281 407,41 €	1 235 687,74 €	10 517 095,15 €
Somme de CA2020	9 327 215,24 €	1 511 706,47 €	10 838 921,71 €
Somme de CA2021	9 560 409,04 €	1 321 611,57 €	10 882 020,61 €

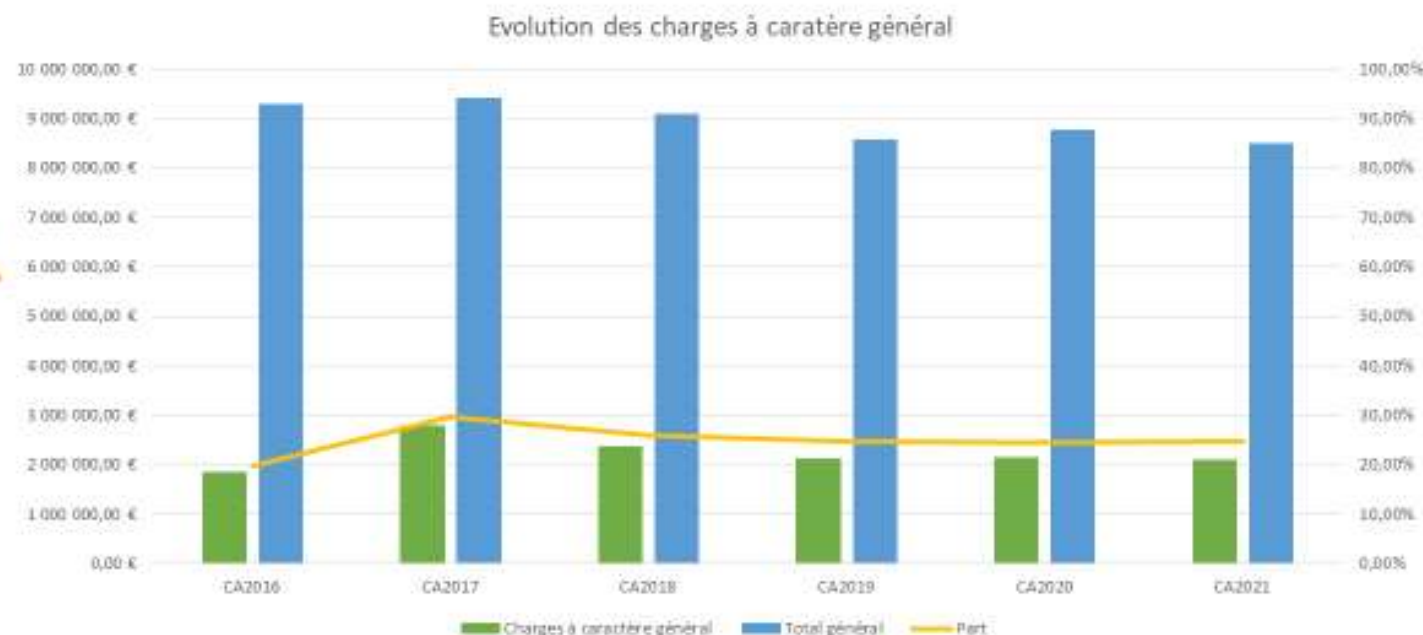
Cependant les moindres dépenses résultent encore beaucoup de la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, entraînant des fermetures d'établissements et notamment la piscine Aquasud (moindre coût d'électricité, chauffage, personnel), mais qui en contrecoûps maintient relativement basses les recettes des produits du domaine (entrées piscine, accueil enfants aux ALSH et Multi-accueil).

Dans les moindres dépenses se trouvent aussi la réduction des subventions aux associations.

Les 2 recettes exceptionnelles majeures sont l'octroi du FPIC dans son intégralité à l'EPCI par l'ensemble des Communes et une aide financière exceptionnelle de l'État de 170 000 € dans le cadre du dispositif spécifique d'aide aux collectivités sous plan de redressement.

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

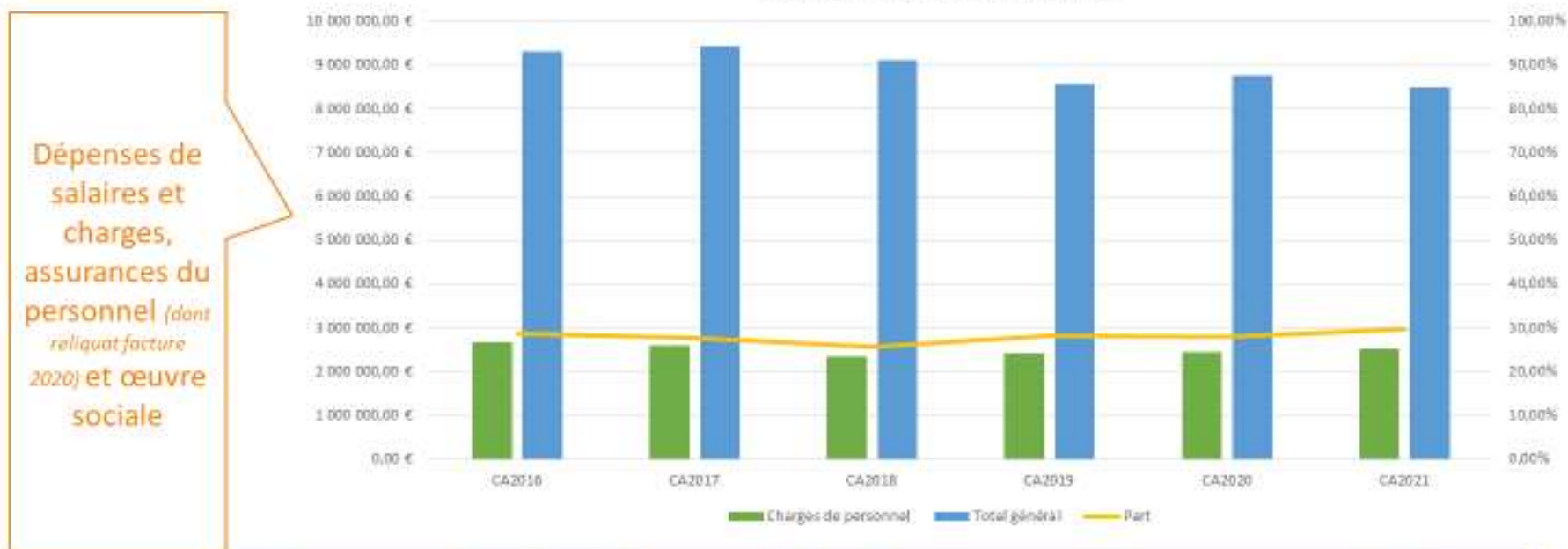
Dépenses de fluides, fournitures, contrats de services, locations, entretien de bâtiments, équipements ou voirie, taxes à payer



Valeurs	Charges à caractère général	Total général	Part	Evolution
CA2016	1 845 056,68 €	9 303 109,60 €	19,83%	
CA2017	2 806 251,54 €	9 423 054,74 €	29,78%	52,10%
CA2018	2 375 929,37 €	9 098 715,68 €	26,11%	-15,33%
CA2019	2 117 831,85 €	8 570 651,72 €	24,71%	-10,86%
CA2020	2 140 790,96 €	8 772 139,28 €	24,40%	1,08%
CA2021	2 097 228,54 €	8 498 846,50 €	24,68%	-2,03%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution des charges de personnel



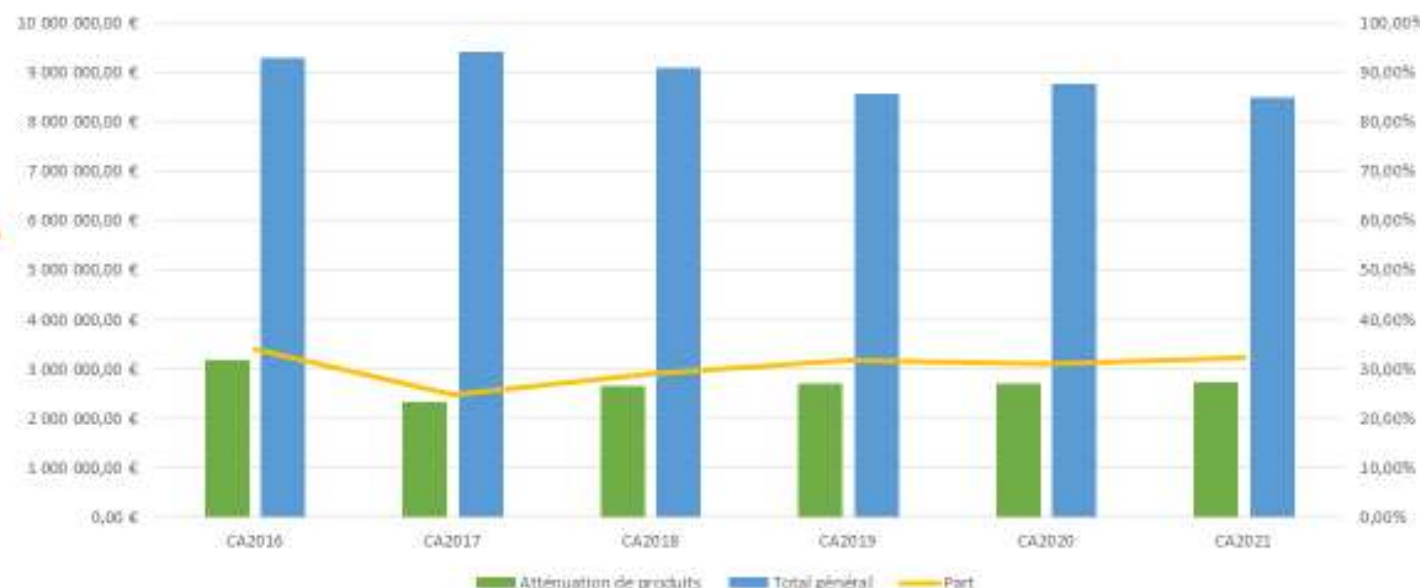
Valeurs	Charges de personnel	Total général	Part	Evolution
CA2016	2 676 937,38 €	9 303 109,60 €	28,77%	
CA2017	2 604 896,36 €	9 423 054,74 €	27,64%	-2,69%
CA2018	2 334 184,35 €	9 098 715,68 €	25,65%	-10,39%
CA2019	2 412 168,26 €	8 570 651,72 €	28,14%	3,34%
CA2020	2 447 676,09 €	8 772 139,28 €	27,90%	1,47%
CA2021	2 521 396,31 €	8 498 846,50 €	29,67%	3,01%

21/03/22

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Attributions de compensation reversées aux Communes, dégrèvements FNGIR et taxe de séjour (en 2021)

Evolution des reversements



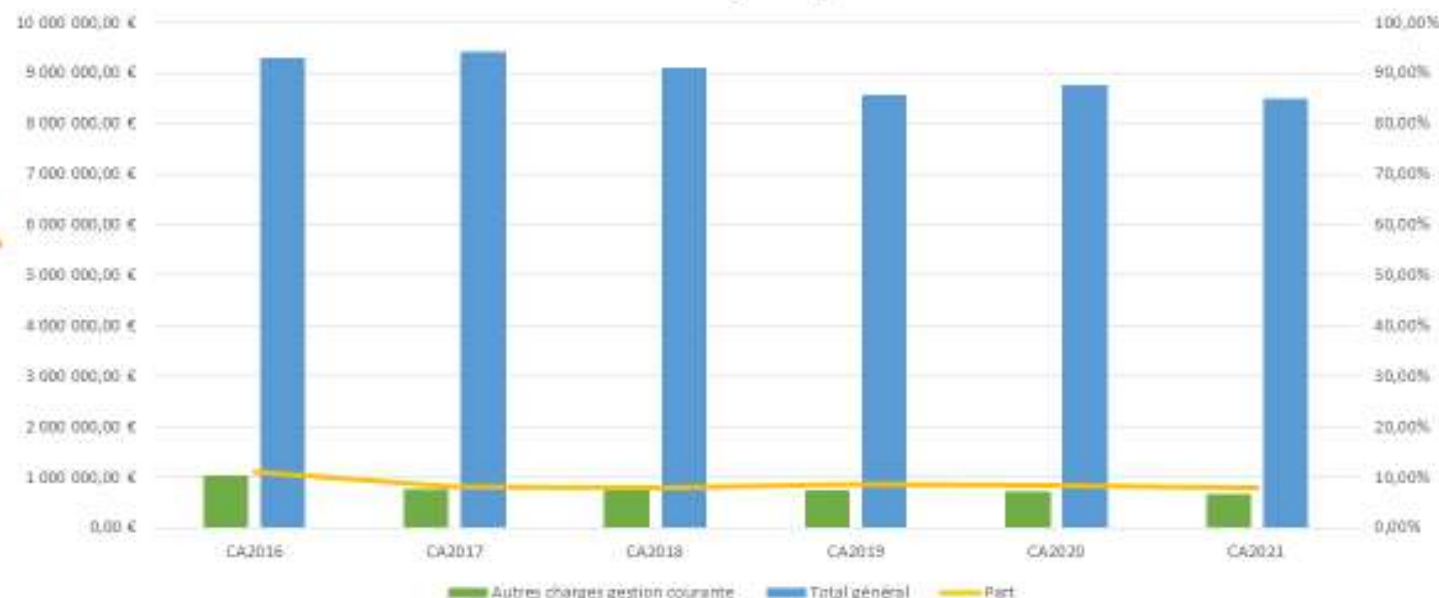
Valeurs	Atténuation de produits	Total général	Part	Evolution
CA2016	3 181 946,92 €	9 303 109,60 €	34,20%	
CA2017	2 336 862,19 €	9 423 054,74 €	24,80%	-26,56%
CA2018	2 655 382,16 €	9 098 715,68 €	29,18%	13,63%
CA2019	2 722 161,06 €	8 570 651,72 €	31,76%	2,51%
CA2020	2 722 072,06 €	8 772 139,28 €	31,03%	0,00%
CA2021	2 745 297,91 €	8 498 846,50 €	32,30%	0,85%

21/03/22

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Subventions versées, contributions obligatoires et indemnités des élus

Evolution des autres charges de gestion courante



Valeurs	Autres charges gestion courante	Total général	Part	Évolution
CA2016	1 026 993,65 €	9 303 109,60 €	11,04%	
CA2017	778 822,04 €	9 423 054,74 €	8,27%	-24,16%
CA2018	730 751,68 €	9 098 715,68 €	8,03%	-6,17%
CA2019	730 707,06 €	8 570 651,72 €	8,53%	-0,01%
CA2020	726 954,80 €	8 772 139,28 €	8,29%	-0,51%
CA2021	667 089,56 €	8 498 846,50 €	7,85%	-8,24%

21/03/22

22

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

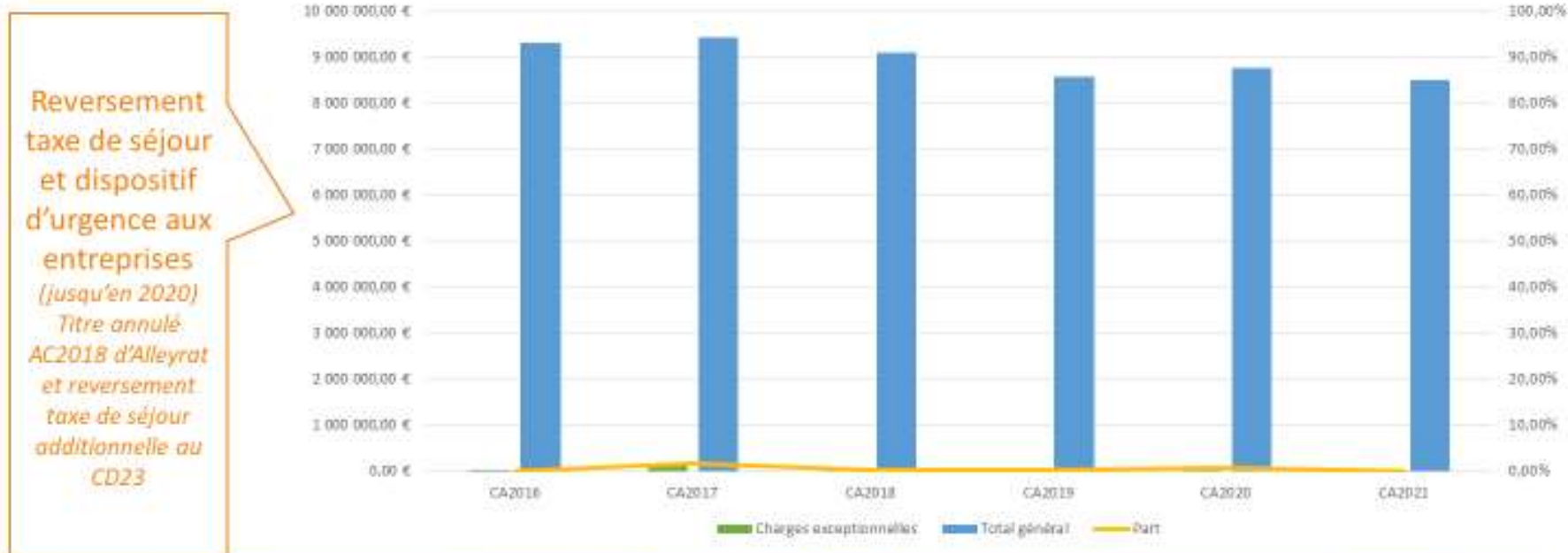


21/03/22

22

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution des charges exceptionnelles



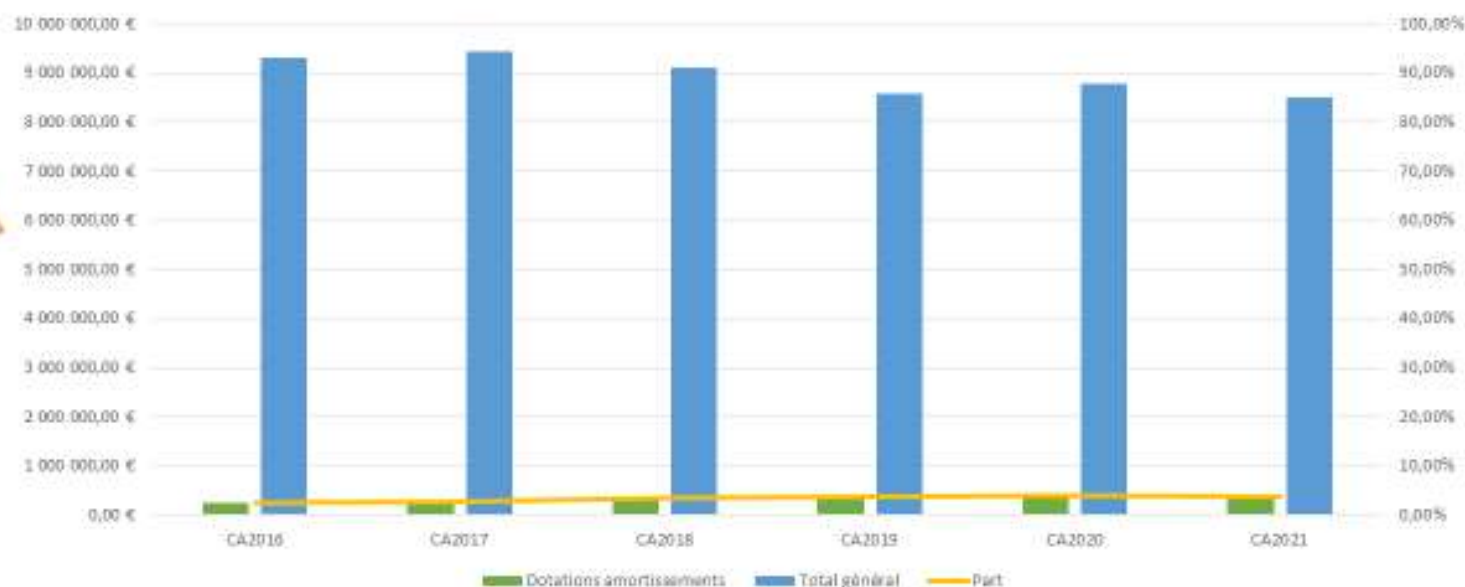
21/03/22

22

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution de la dotation d'amortissements

Amortissements des investissements précédents



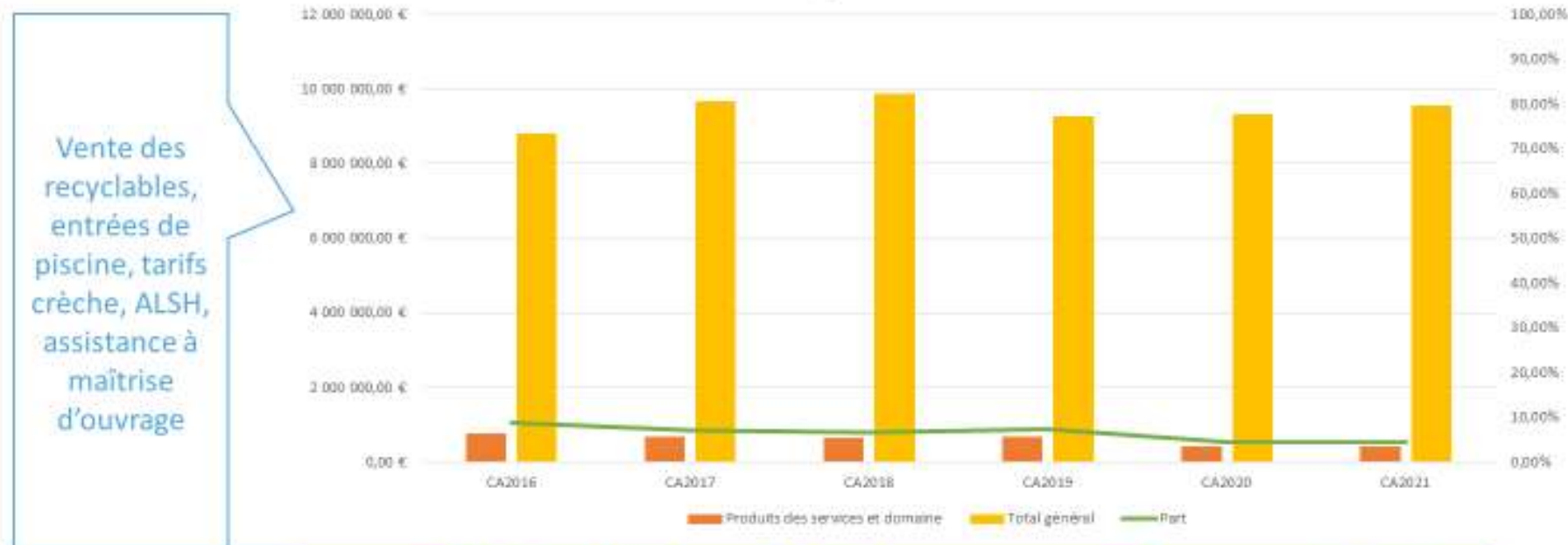
Valeurs	Dotations amortissements	Total général	Part	Evolution
CA2016	238 731,28 €	9 303 109,60 €	2,57%	
CA2017	258 263,98 €	9 423 054,74 €	2,74%	8,18%
CA2018	321 384,48 €	9 098 715,68 €	3,53%	24,44%
CA2019	325 141,29 €	8 570 651,72 €	3,79%	1,17%
CA2020	362 393,24 €	8 772 139,28 €	4,13%	11,46%
CA2021	321 906,85 €	8 498 846,50 €	3,79%	-11,17%

21/03/22

28

Détail de l'évolution des recettes de fonct.

Evolution des produits des services et du domaine



08/03/22

22

Détail de l'évolution des recettes de fonct.

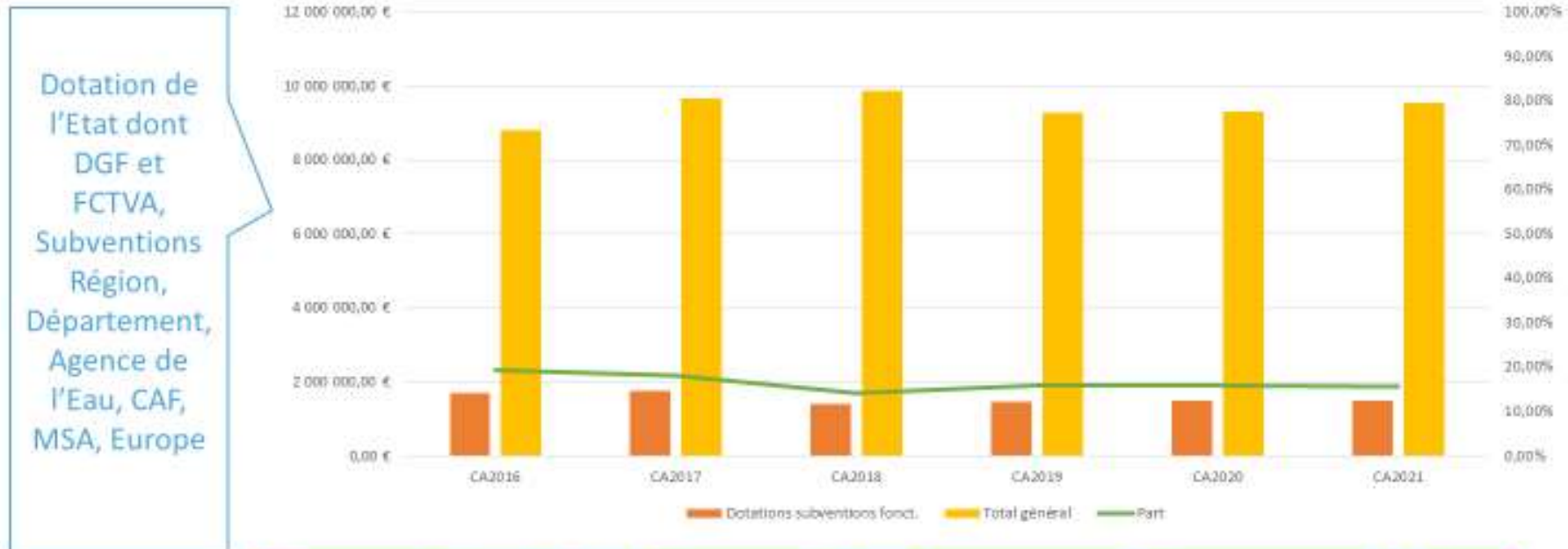


28/03/22

28

Détail de l'évolution des recettes de fonct.

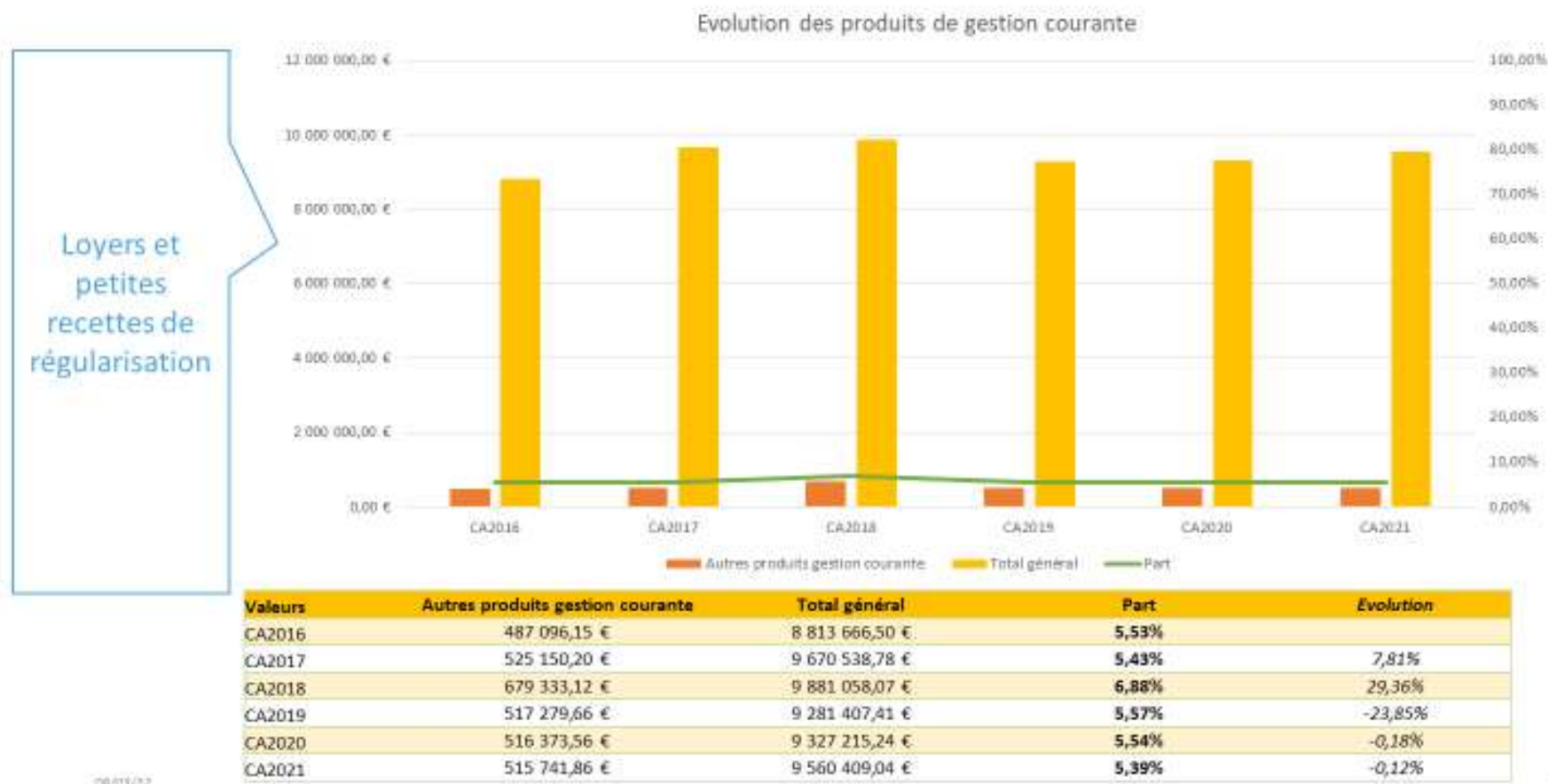
Evolution des dotations et subventions de fonct.



08/11/22

27

Détail de l'évolution des recettes de fonct.



26/03/22

28

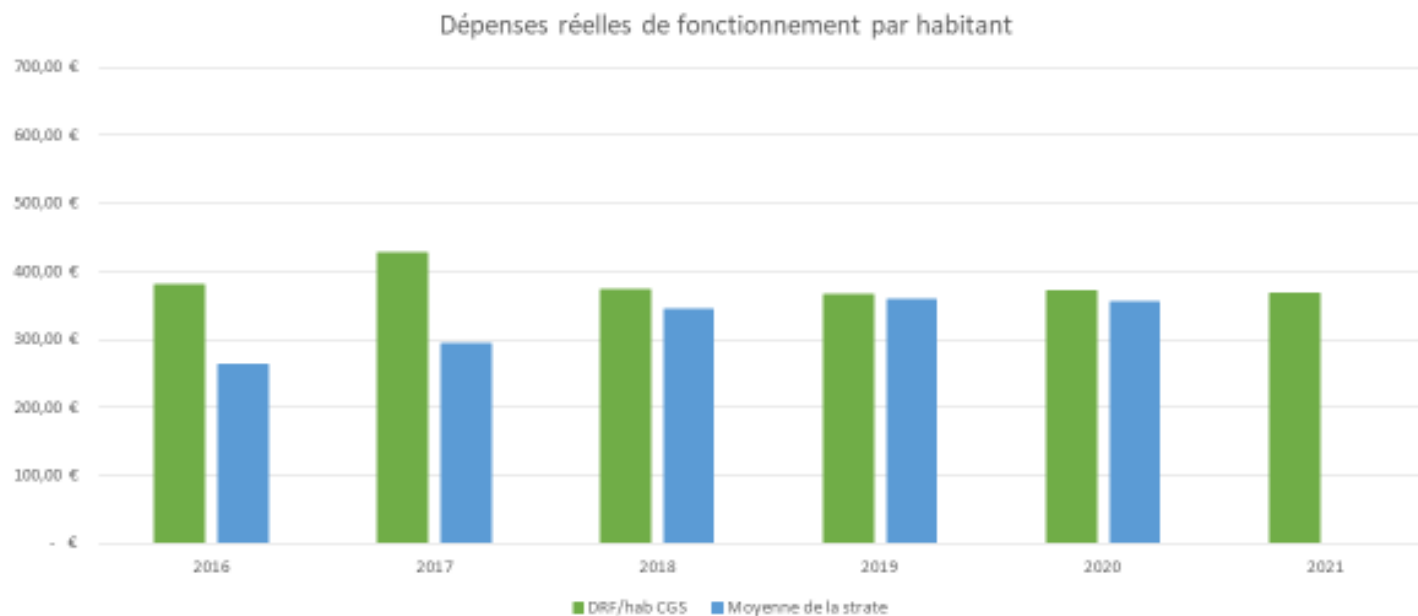
Détail de l'évolution des recettes de fonct.



Une évolution des ratios de structure plus favorable, même si la dette reste prégnante

Ratios de structure

Ratio
1



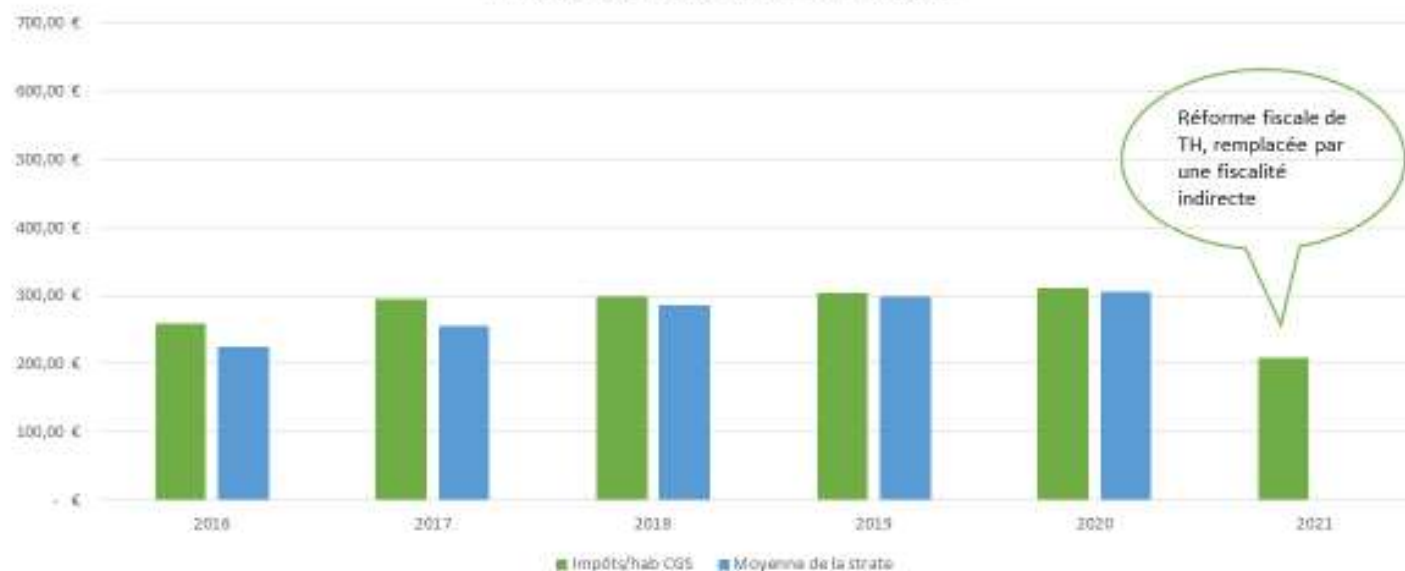
Année	Montant	Population DGF	DRF/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 837 722,37 €	15335	380,68 €		264,00 €
2017	6 501 701,28 €	15220	427,18 €	12,22%	293,00 €
2018	5 599 882,49 €	15000	373,33 €	-12,61%	345,00 €
2019	5 444 471,05 €	14850	366,63 €	-1,79%	359,00 €
2020	5 446 973,99 €	14663	371,48 €	1,32%	355,00 €
2021	5 340 320,32 €	14503	368,22 €	-0,88%	NC

* en retirant les opérations d'ordre

Ratios de structure

Ratio
2

Produits des impôts directs par habitant



Année	Montant	Population DGF	Impôts/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	3 962 565,00 €	15335	258,40 €		224,00 €
2017	4 480 675,00 €	15220	294,39 €	13,93%	255,00 €
2018	4 469 168,00 €	15000	297,94 €	1,21%	286,00 €
2019	4 508 917,00 €	14850	303,63 €	1,91%	297,00 €
2020	4 559 324,00 €	14663	310,94 €	2,41%	305,00 €
2021	3 015 772,00 €	14503	207,94 €	-33,13% NC	

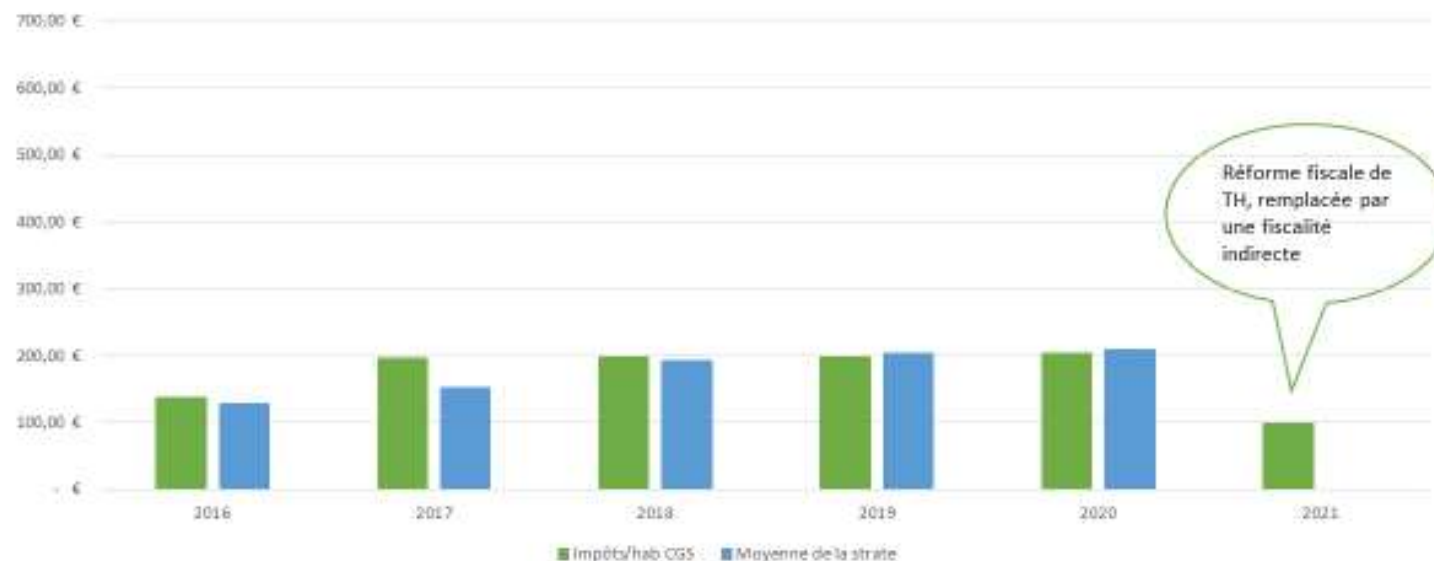
08/03/22

22

Ratios de structure

Ratio
2bis

Produits des impôts directs après reversement de fiscalité par habitant



Année	Montant	Population DGF	Impôts/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	2 116 956,08 €	15335	138,05 €		129,00 €
2017	2 983 005,81 €	15220	195,99 €	41,97%	153,00 €
2018	2 974 752,84 €	15000	198,32 €	1,19%	193,00 €
2019	2 931 724,94 €	14850	197,42 €	-0,45%	204,00 €
2020	2 982 131,94 €	14663	203,38 €	3,02%	209,00 €
2021	1 438 579,94 €	14503	99,19 €	-51,23%	NC

* en retirant les reversements aux Communes

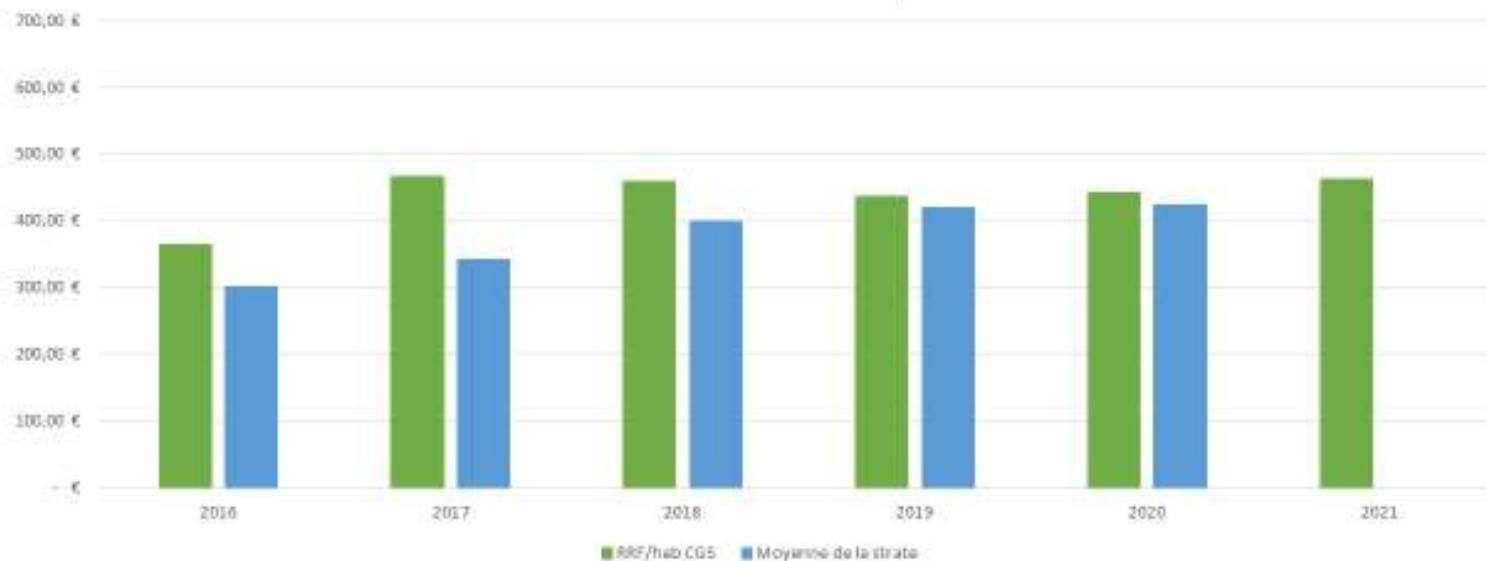
08/03/22

22

Ratios de structure

Ratio
3

Recettes réelles de fonctionnement par habitant



Année	Montant	Population DGF	RRF/hab CG5	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 587 010,55 €	15335	364,33 €		302,00 €
2017	7 109 811,61 €	15220	467,14 €	28,22%	342,00 €
2018	6 888 689,70 €	15000	459,25 €	-1,69%	399,00 €
2019	6 480 368,03 €	14850	436,39 €	-4,98%	421,00 €
2020	6 491 478,07 €	14663	442,71 €	1,45%	424,00 €
2021	6 723 839,71 €	14503	463,62 €	4,72%	NC

* en retirant les opérations d'ordre et reversement aux Communes et FNGIR

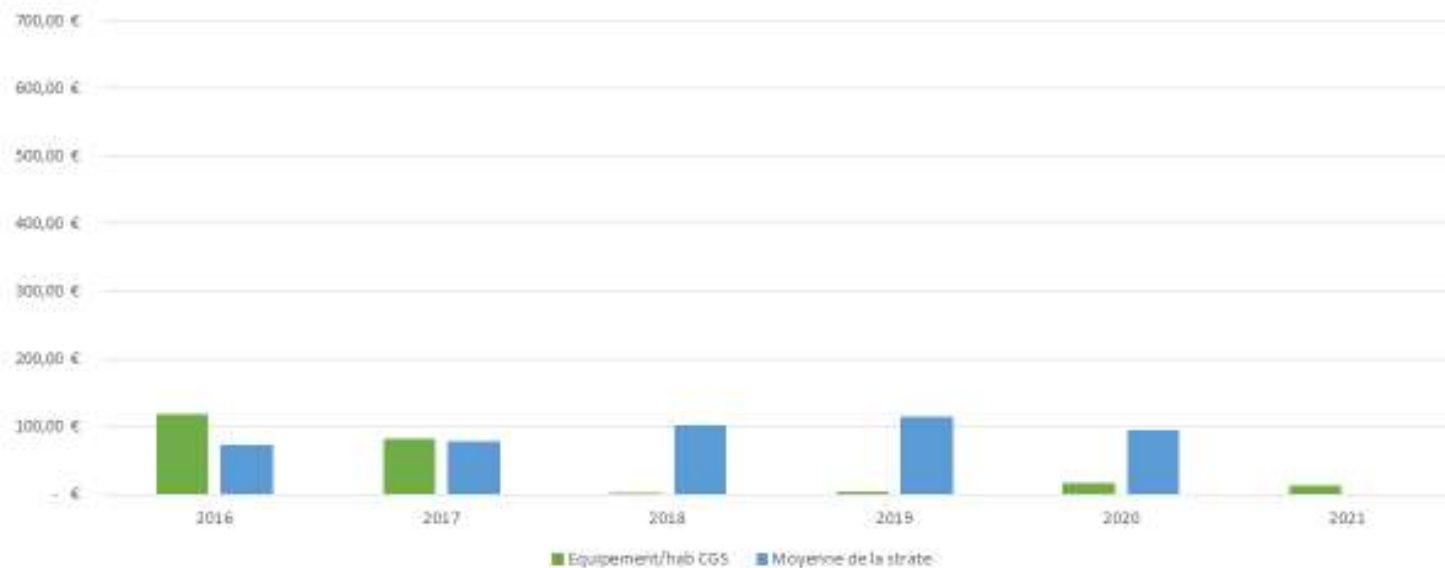
06/11/2022

24

Ratios de structure

Ratio
4

Dépenses d'équipement brut par habitant

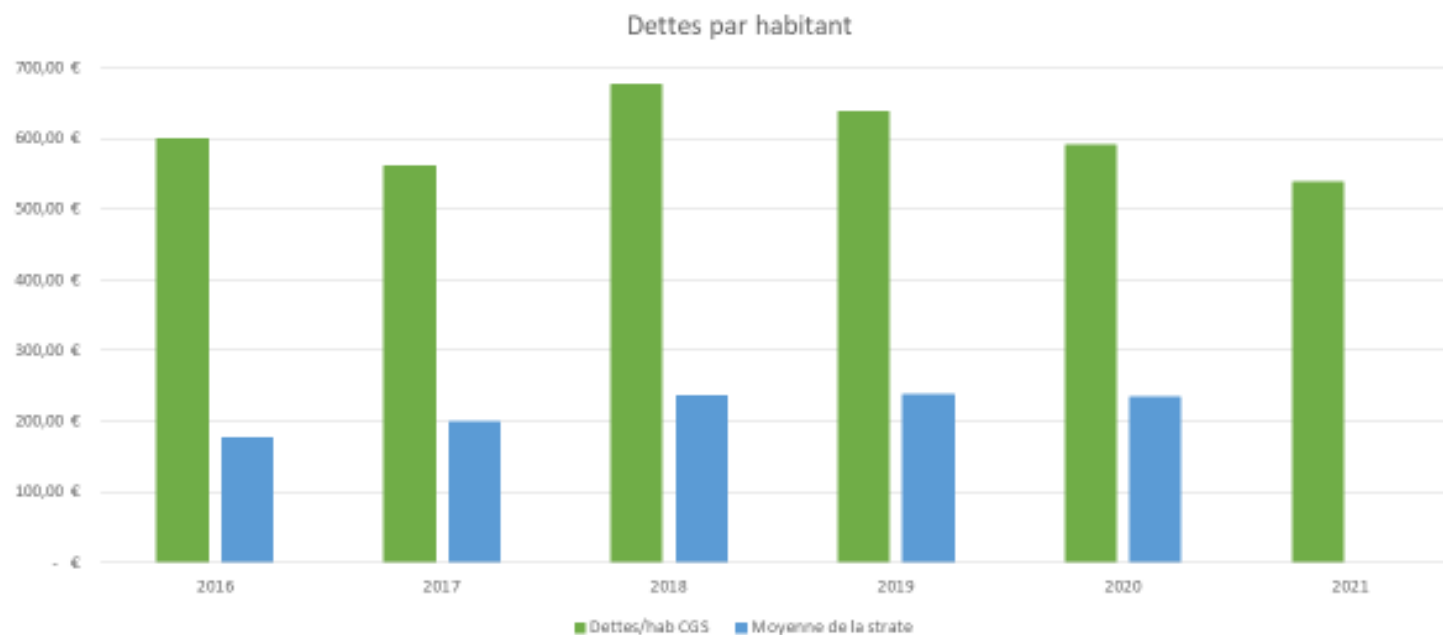


Année	Montant	Population DGF	Equipement/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	1 805 460,42 €	15335	117,73 €		73,00 €
2017	1 239 207,43 €	15220	81,42 €	-30,84%	78,00 €
2018	15 778,56 €	15000	1,05 €	-98,71%	102,00 €
2019	43 409,03 €	14850	2,92 €	177,89%	114,00 €
2020	242 141,57 €	14663	16,51 €	464,93%	95,00 €
2021	184 443,61 €	14503	12,72 €	-22,99%	NC

* en retirant les opérations d'ordre et hors subventions d'équipement versées

Ratios de structure

Ratio
5



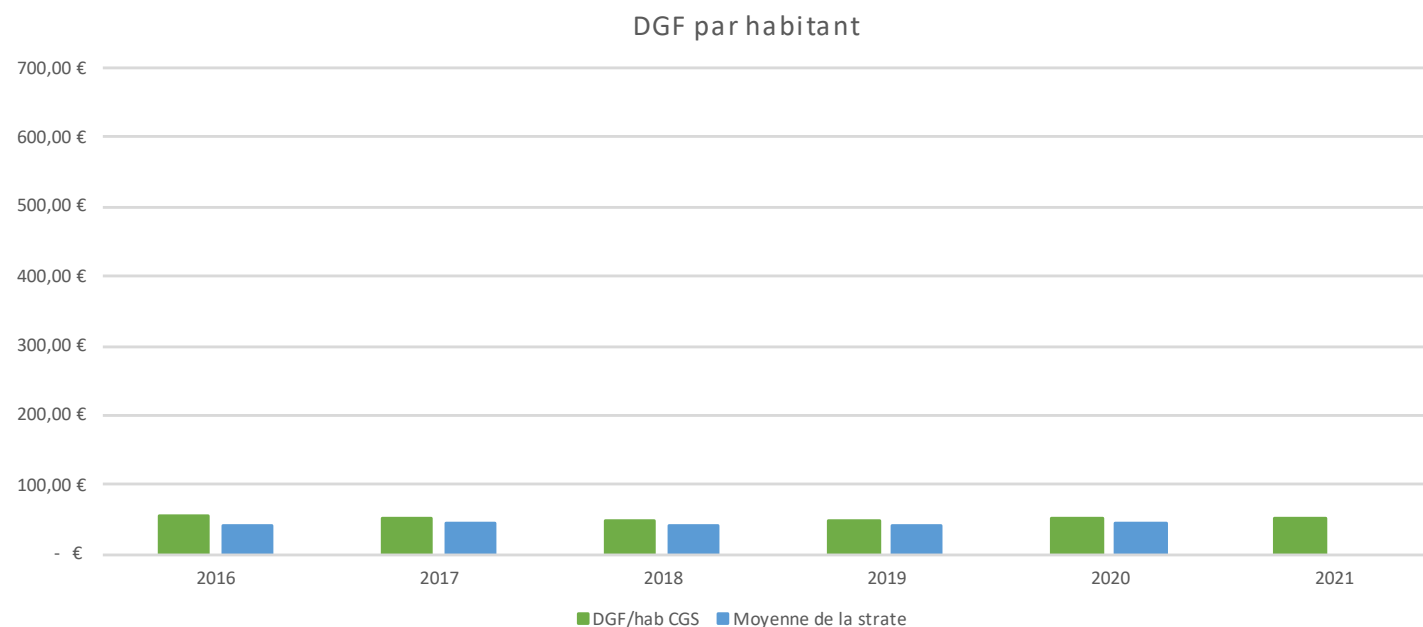
Année	Montant	Population DGF	Dettes/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	9 182 179,96 €	15335	598,77 €		177,00 €
2017	8 548 386,99 €	15220	561,65 €	-6,20%	199,00 €
2018	10 142 276,66 €	15000	676,15 €	20,39%	236,00 €
2019	9 475 028,80 €	14850	638,05 €	-5,64%	238,00 €
2020	8 649 776,08 €	14663	589,90 €	-7,55%	234,00 €
2021	7 795 805,47 €	14503	537,53 €	-8,88%	NC

08/03/22

26

Ratios de structure

Ratio
6



Année	Montant	Population DGF	DGF/hab CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	841 603,00 €	15335	54,88 €		42,00 €
2017	764 760,00 €	15220	50,25 €	-8,44%	43,00 €
2018	710 860,00 €	15000	47,39 €	-5,68%	41,00 €
2019	731 226,00 €	14850	49,24 €	3,90%	42,00 €
2020	755 122,93 €	14663	51,50 €	4,59%	43,00 €
2021	754 056,00 €	14503	51,99 €	0,96%	NC

08/03/22

27

Clôture des comptes 2021

Les comptes administratifs et de gestion ne sont pas arrêtés à ce jour avec la Comptable publique, aussi des correctifs peuvent encore être apportés.

Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		663 201,26
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	666 323,59	
	RAR en dépenses	42 897,00	
	RAR en recettes		141 114,13
	Solde des RAR		98 217,13
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) obligatoire			568 106,46
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) complémentaire			57 787,93
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			37 306,87
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	8 438 220,88	9 436 171,21
	Rattachements	60 625,62	124 237,83
	dont opérations d'ordre	327 714,62	5 757,77
	Excédent		1 061 562,54
	Déficit		
	Résultat global de clôture		1 098 869,41
	Excédent à affecter		1 098 869,41
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		
	Reprise déficit n-1	666 323,59	
	Excédents de fonctionnement capitalisés (et reprise du 1069)	-1 779,14	625 894,39
	Total mandats & titres émis	1 225 063,58	695 717,18
	dont opérations d'ordre	84 548,60	406 505,45
	Solde d'exécution	569 775,60	
FONDS DE ROULEMENT 31/12			529 093,81
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	291 408,99	
	Recettes certaines non titrées		293 819,73
BESOIN DE FINANCEMENT		567 364,86	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			1 098 869,41
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			567 364,86
Solde disponible			531 504,55
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			

Les restes à réaliser sont importants mais sont quasiment équilibrés car il s'agit d'opérations financées presque à 100%.

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	3 312,67	
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		4 447,05
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	30 149,83	45 987,00
	Reste à ordonnancer	13 510,44	0,00
	dont opérations d'ordre		
	Excédent		2 326,73
	Déficit		
	Résultat global de clôture		-985,94
	Excédent à affecter		-985,94
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		
	Reprise déficit n-1	0,00	4 447,05
	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
	Total mandats & titres émis	965,80	158,43
	dont opérations d'ordre		
	Solde d'exécution		3 639,68
FONDS DE ROULEMENT 31/12			2 653,74
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	0,00	
	Recettes certaines non titrées		0,00
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			-985,94
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			0,00
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		35 484,17
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1	8 183,08	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			8 183,08
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			27 301,09
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	289 847,03	265 543,89
	Rattachements		
	dont opérations d'ordre	253 942,25	175 351,87
	Excédent		
	Déficit		-24 303,14
	Résultat global de clôture		2 997,95
	Excédent à affecter		2 997,95
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		
	Reprise déficit n-1	8 183,08	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		8 183,08
	Total mandats & titres émis	250 415,93	262 125,33
	dont opérations d'ordre	175 351,87	253 942,25
	Solde d'exécution		11 709,40
FONDS DE ROULEMENT 31/12			14 707,35
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées		
	Recettes certaines non titrées		
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			11 709,40
AFFECTATION			2 997,95
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			2 997,95
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			2 997,95

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		0,00
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	-22 425,96	
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1	0,00	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	334 787,57	334 787,57
	Reste à ordonnancer		
	dont opérations d'ordre	334 787,57	334 787,57
	Excédent		0,00
	Déficit		
	Résultat global de clôture		-22 425,96
	Excédent à affecter		
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1	0,00	
	Reprise déficit n-1		0,00
	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	Total mandats & titres émis	334 787,57	334 787,57
	dont opérations d'ordre	334 787,57	334 787,57
	Solde d'exécution	0,00	
FONDS DE ROULEMENT 31/12			-22 425,96
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées		
	Recettes certaines non titrées		
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			-22 425,96
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			0,00
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			

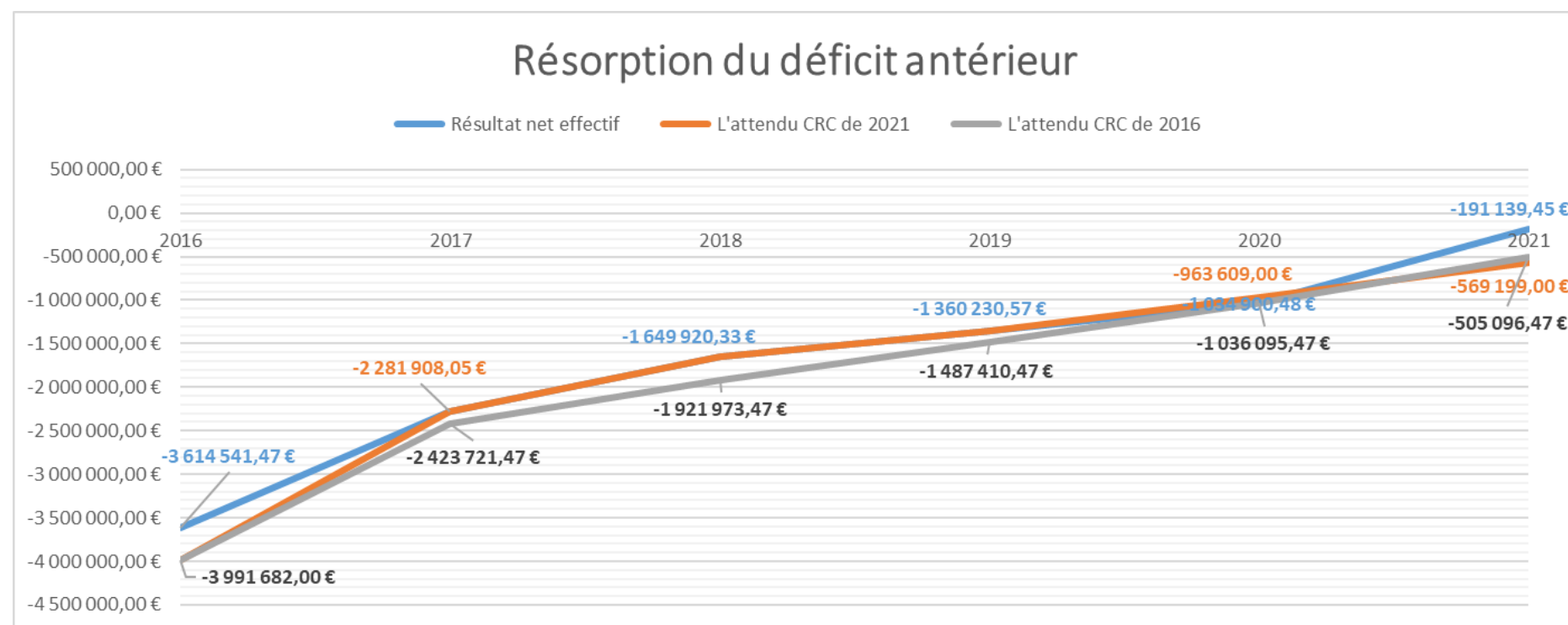
Consolidation des résultats 2021			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 098 869,41 €	- 567 364,86 €	531 504,55 €
SPANC	- 985,94 €	3 639,68 €	2 653,74 €
Atelier-relais	2 997,95 €	11 709,40 €	14 707,35 €
ZAE	- 22 425,96 €	- €	- 22 425,96 €
Total	1 078 455,46 €	- 552 015,78 €	526 439,68 €

Rappel Consolidation des résultats 2020			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	625 894,39 €	- 582 185,87 €	43 708,52 €
budget annexe ADS clôturé	- €	14 079,41 €	14 079,41 €
SME de la Creuse dissous	37 306,87 €	- €	37 306,87 €
Sous-total budget principal	663 201,26 €	- 568 106,46 €	95 094,80 €
SPANC	- 3 312,67 €	4 447,05 €	1 134,38 €
Atelier-relais	35 484,17 €	8 183,08 €	27 301,09 €
ZAE	- 22 425,96 €	- €	- 22 425,96 €
Total	672 946,80 €	- 571 842,49 €	101 104,31 €

Conséquences vis-vis du plan de redressement

Il ne faut pas oublier le contexte particulier de Creuse Grand Sud qui doit résorber sur 6 ans (2017-2022) un déficit total de près de 4 millions.

Dépenses	17 325 878,06 €	13 433 239,53 €	17 194 684,78 €	10 859 469,87 €	11 007 145,75 €	10 681 642,66 €	
Recettes	13 711 336,59 €	11 151 331,48 €	17 324 764,45 €	10 930 288,30 €	11 050 854,27 €	11 213 147,21 €	
Total cumulé	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	130 079,67 €	70 818,43 €	43 708,52 €	531 504,55 €	
Capital restant dû sur la ligne de trésorerie prévu	0,00 €	0,00 €	1 780 000,00 €	1 431 049,00 €	1 078 609,00 €	722 644,00 €	363 120,00 €
Résultat net effectif	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-1 034 900,48 €	-191 139,45 €	
L'attendu CRC de 2021	-3 991 682,00 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-963 609,00 €	-569 199,00 €	44 806,00 €
L'attendu CRC de 2016	-3 991 682,00 €	-2 423 721,47 €	-1 921 973,47 €	-1 487 410,47 €	-1 036 095,47 €	-505 096,47 €	-233 980,47 €



Une gestion de la dette particulière à Creuse Grand Sud

Le recours aux financements externes par les collectivités locales est encadré par les textes. Ainsi, les ressources tirées de l'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements (bâtiments, infrastructures, travaux, acquisition de biens durables ou subventions d'équipement à destination de tiers). Elles constituent par nature un financement de long terme autorisant l'inscription durable dans le patrimoine d'immobilisations nouvelles.

Par délibération du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau de la Communauté pour la réalisation des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie et de placements de fonds. Cependant, eu égard aux difficultés financières de la Communauté de Communes qui l'ont conduite à un plan de redressement, aucun placement de fonds n'est possible et aucun nouvel emprunt ou crédit de trésorerie n'a été souscrit depuis juillet 2020.

Bien que ne pouvant que réaliser des opérations de gestion quotidienne de la dette, il est important de maintenir une information transparente sur l'évolution de cette gestion.

Contrairement aux collectivités de grande taille qui pratiquent la globalisation du produit des emprunts, afin de rechercher des ressources externes limitées au strict minimum en fonction des opérations annuelles d'investissement, les Communautés de Communes ont plus souvent recours à l'emprunt affecté à une opération d'investissement identifiée. Cette méthode permet d'identifier plus facilement les emprunts affectés à une compétence. Au sein de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, la pratique de l'identification par opération a été privilégiée, jusqu'à l'époque du réaménagement des emprunts, lequel supposait de massifier les emprunts à refinancer pour limiter les frais de refinancement.

L'encours ou stock de dette d'une collectivité dépend de sa politique d'investissement passée et de l'évolution simultanée de sa capacité d'autofinancement. Le degré de dépendance à la dette et son coût représentent aussi des facteurs déterminants dans l'accroissement ou la réduction de l'autofinancement futur.

Les objectifs fondamentaux de la gestion active de la dette visent par conséquent à :

- sécuriser le financement nécessaire pour que la collectivité demeure à tout moment solvable ;
- contenir le montant des charges financières et le coût global de l'endettement ;
- réduire l'exposition de la collectivité aux risques financiers.

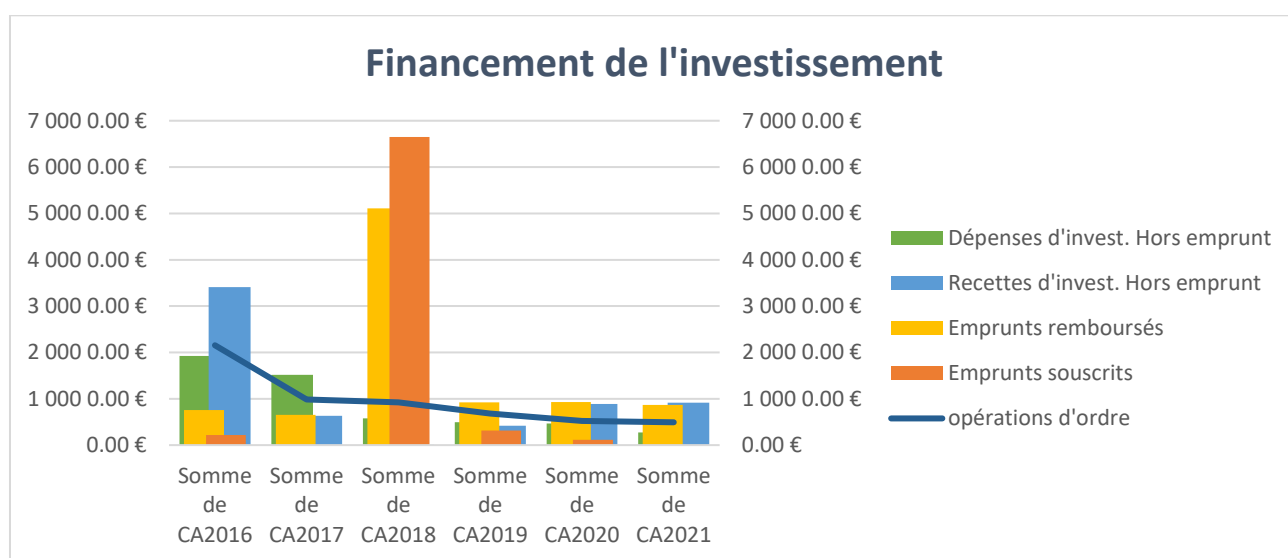
Sécuriser le financement pour une solvabilité permanente de la collectivité

a) En gérant la durée de vie des emprunts

La première décision réside dans le choix du moment le plus opportun pour mobiliser l'emprunt, de sa durée et des conditions de son éventuel remboursement différé ou anticipé.

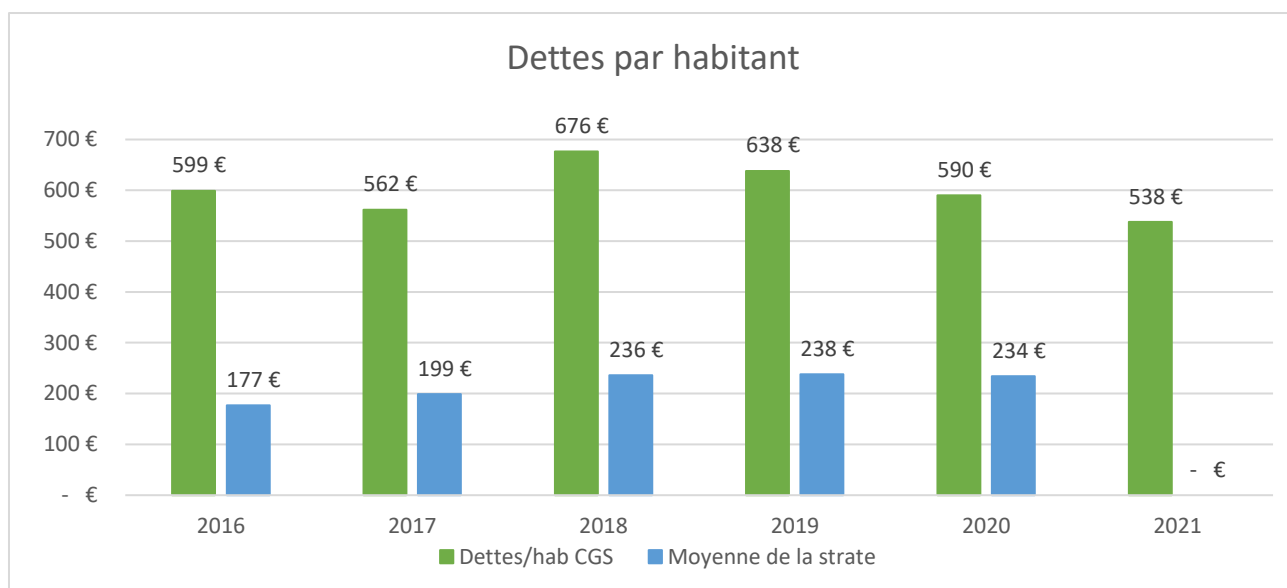
La durée de remboursement du capital de l'emprunt mérite, sauf exception, d'être proportionnée à la durée d'utilité ou à la durée d'amortissement du bien financé afin que les charges induites pour son achat, son entretien et son renouvellement soient échelonnées dans le temps et ne pèsent pas de façon excessive sur le budget d'un exercice. L'offre bancaire la plus courante aux collectivités se concentre sur des durées d'emprunt inférieures ou égales à 15 ans. Il est ainsi intéressant, lorsque c'est possible, de mettre en adéquation durée d'amortissements de l'immobilisation et durée maximale de l'emprunt.

Cependant, l'allongement de la durée de vie des emprunts est parfois nécessaire, afin de permettre à la collectivité de pouvoir supporter la charge annuelle de la dette. C'est ce qui a été nécessaire pour la Communauté Creuse Grand Sud en 2018 eu égard au poids annuel de la dette.



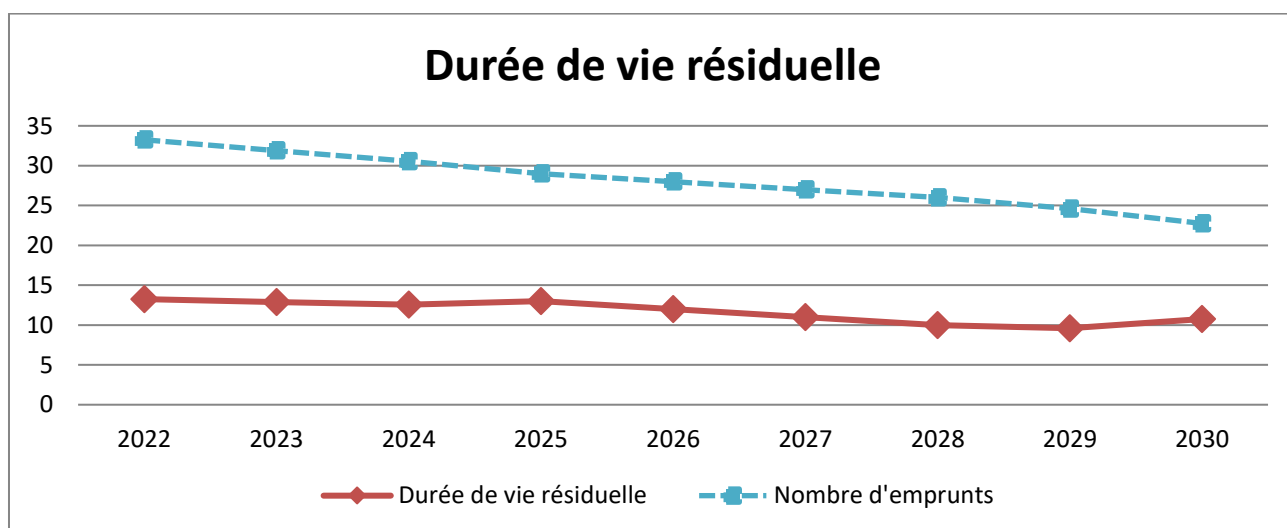
Depuis plusieurs années, Creuse Grand Sud ne souscrit plus d'emprunts hormis en 2018 pour refinancer ses dettes. De plus une grande partie des recettes d'emprunts et des amortissements servent à couvrir l'annuité en capital.

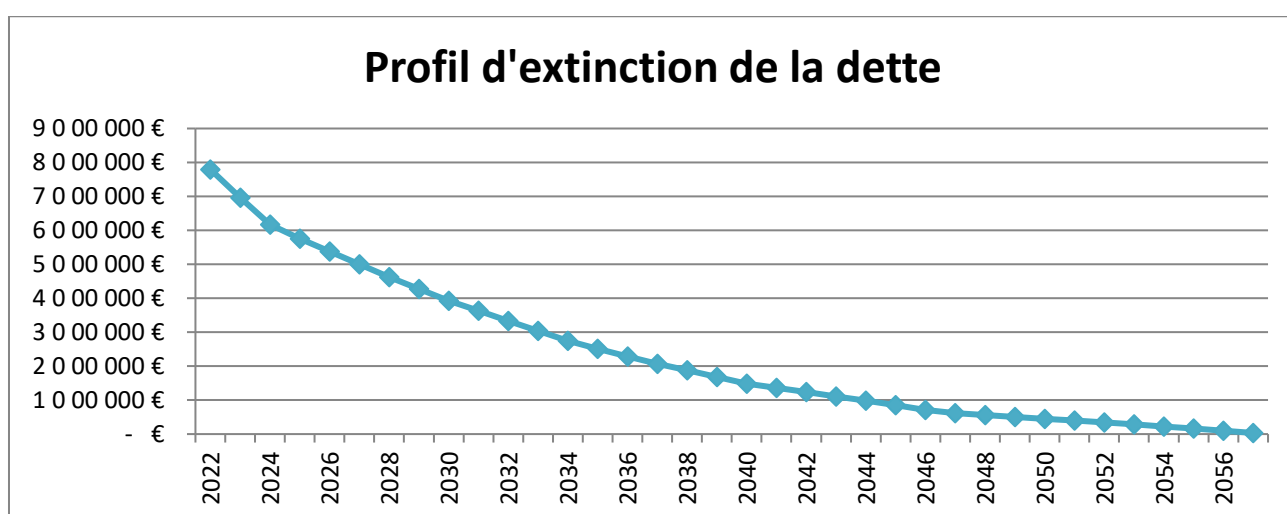
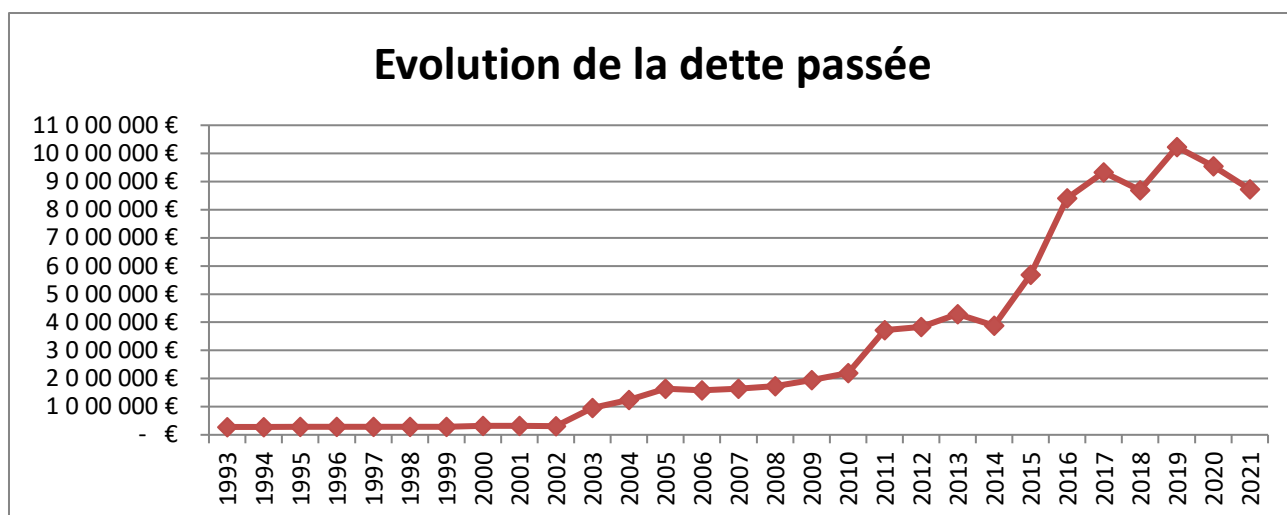
Sachant que l'encours moyen de la strate est à 234 € par habitant et au vu du profil d'extinction actuel, il faudra attendre 2032 pour disposer d'un encours correspondant à la moyenne. Actuellement, le montant de l'encours par habitant s'établit à 537 €. Il faudra donc encore de nombreuses années pour pouvoir emprunter à nouveau, sauf à disposer de plus de fonds et envisager des remboursements anticipés.



La durée de vie résiduelle des emprunts indique le nombre moyen d'années à courir avant l'extinction de chacun d'entre eux pour l'encours présent, à la différence du profil d'extinction de la dette, révélateur du nombre total d'années restantes jusqu'au remboursement intégral de cet encours. Une durée de vie résiduelle proche du nombre d'années nécessaires à l'extinction totale de la dette témoigne d'une dette globalement « jeune », récemment souscrite dans son ensemble car prise isolément, la durée de vie de chaque emprunt demeure encore longue. En revanche, une durée de vie résiduelle nettement plus faible traduit un désendettement rapide de la collectivité.

Au 1er janvier 2022, la durée de vie résiduelle de l'encours de Creuse Grand Sud est de 13,25 ans, soit assez long, et la dernière échéance d'emprunt à laquelle il donne lieu sera remboursée en 2057, dans 35 ans, soit une extinction exceptionnellement longue, pour les raisons évoquées.

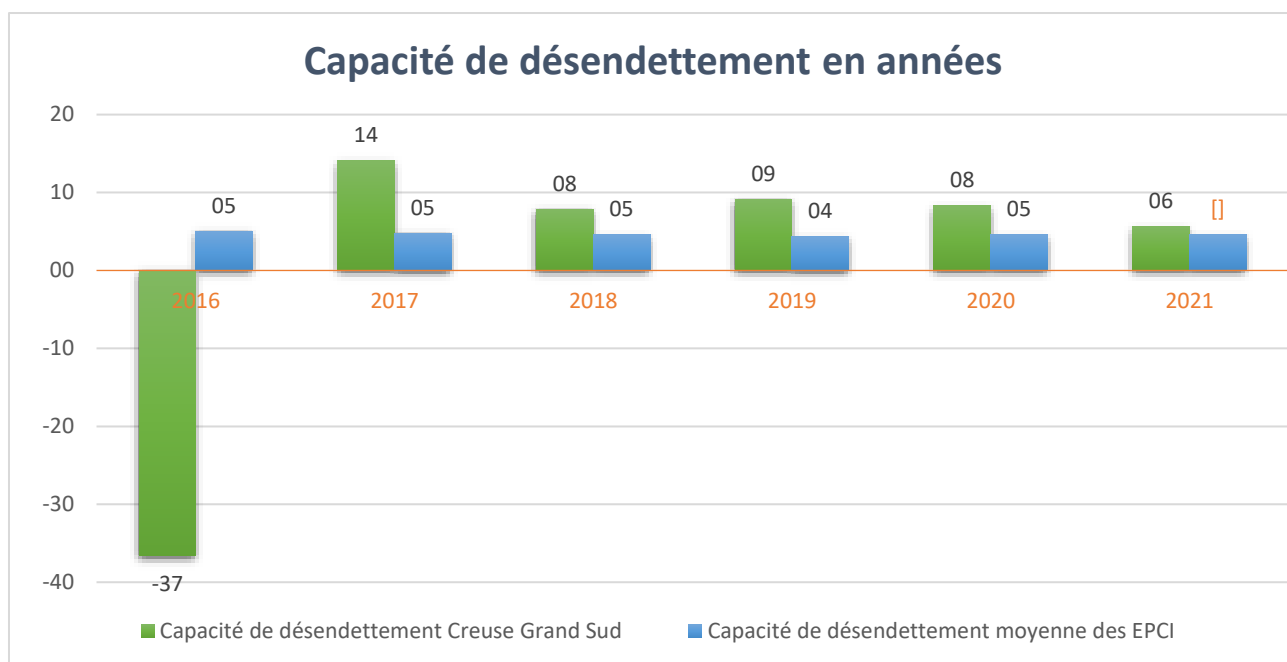




b) En maîtrisant l'évolution de la capacité de désendettement

La capacité de désendettement rapporte l'encours de la dette à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) dégagée au terme de l'exercice. Elle exprime le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser la totalité du capital de sa dette si elle lui consacrait l'intégralité de son autofinancement. Cet indicateur théorique postule un niveau d'épargne récurrent sur la durée. Toutefois, la variation du numérateur comme celle du dénominateur orientent l'évolution de ce ratio. Au-delà de ses inflexions ponctuelles, sa dynamique prospective recueille l'attention particulière des organismes de contrôle et des prêteurs potentiels.

La capacité de désendettement de la collectivité s'était particulièrement dégradée en 2016 amenant à la mise en place d'un plan de redressement par la Chambre Régionale des Comptes, la Communauté étant dans l'incapacité, même par une hausse d'impôts, d'apurer sa dette sur une année. En effet, un taux supérieur à 8 ans doit être un premier niveau d'alerte, alors que le nombre de 12 ans de capacité de désendettement ne devrait pas être dépassé, or ce fut pourtant très largement le cas pour la Communauté.



Ne pouvant plus souscrire de nouveaux emprunts, le ratio de désendettement redescend mécaniquement pour revenir en dessous du niveau d'alerte (depuis 2021), à condition de maintenir voire augmenter par ailleurs l'épargne brute de la collectivité (c'est-à-dire l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

Si la capacité à rembourser régulièrement l'encours souscrit est nécessaire, elle ne suffit pas pour minimiser le coût de la dette. Celui-ci appelle une vigilance permanente face aux possibilités ouvertes sur les marchés financiers, aux options contractuelles, mais aussi aux risques.

Contenir le montant des charges financières et le coût de gestion de l'endettement

a) En profitant des opportunités de marché (lorsque c'est possible)

Le coût de la dette a bénéficié d'un contexte international favorable, en dépit de multiples risques géopolitiques. Même si la situation macroéconomique (inflation ou déflation, appréciation ou dépréciation de la monnaie, croissance ou récession) apparaît éloignée de la gestion des collectivités locales, son incidence décisive sur les marchés internationaux oriente les conditions dans lesquelles d'une part les États empruntent et déterminent la confiance accordée au secteur public local, d'autre part les prêteurs s'approvisionnent et construisent les produits qu'ils proposent. Les différents compartiments de ces marchés (monétaires, produits dérivés, matières premières, actions, etc.) interagissent également au gré du déplacement des capitaux de l'un à l'autre.

Les taux courts les plus fréquemment souscrits par les collectivités sont l'EONIA (European Overnight Index Average) et l'EURIBOR (EURO InterBank Offered Rate) dans ses différentes déclinaisons (3 mois ou 12 mois pour l'essentiel). Les oscillations de ces index dépendent des décisions de la politique monétaire de la zone euro mais intègrent aussi les conséquences des anticipations de marché et les

décisions des banques centrales d'autres ensembles économiques, rendant ainsi l'euro et la dette européenne plus ou moins attractive.

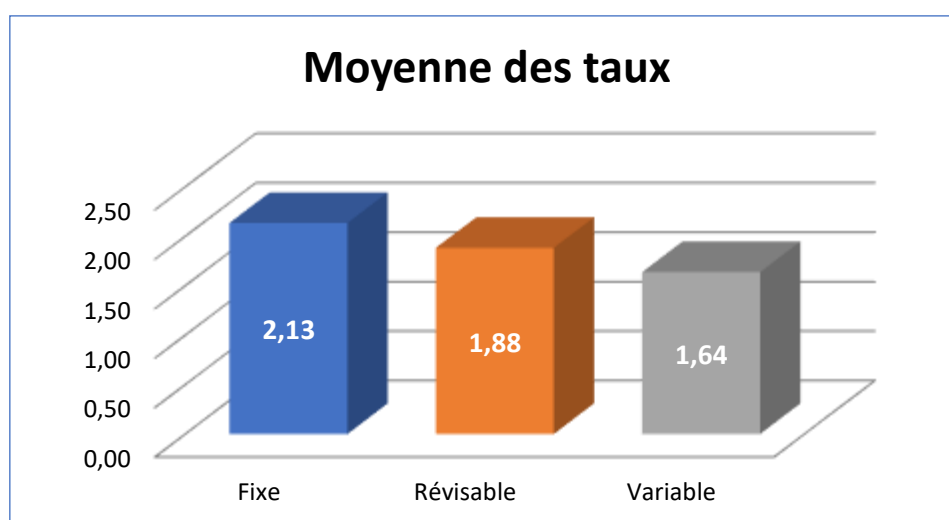
Les taux longs généralement présents dans l'encours des collectivités sont le TAM (taux annuel monétaire) et le TEC10 (Taux de l'Échéance Constante à 10 ans d'une obligation du Trésor fictive), lequel sert de base à la détermination des taux fixes.

Actuellement, l'OAT à 10 ans remonte pour s'établir à 0,47 % au 8 mars 2022, auquel il faut ajouter la marge habituelle des banques (entre 0,5 et 0,7%) pour obtenir les propositions de taux fixes.

Les taux d'intérêts ont été longtemps négatifs au niveau international, avec des années de baisse, ce qui a été favorable, notamment pour les collectivités disposant d'emprunts à taux variables voire révisables.

Valeurs	Intérêts de la dette	Dépenses de fonct.	Part	Évolution
CA2016	227 856,30 €	9 303 109,60 €	2,45%	
CA2017	209 824,35 €	9 423 054,74 €	2,23%	-7,91%
CA2018	186 913,03 €	9 098 715,68 €	2,05%	-10,92%
CA2019	178 253,61 €	8 570 651,72 €	2,08%	-4,63%
CA2020	150 439,60 €	8 772 139,28 €	1,71%	-15,60%
CA2021	133 671,58 €	8 498 819,60 €	1,57%	-11,15%

Ainsi, la Communauté a pu réduire le coût des intérêts de la dette du fait des emprunts à taux variable ou révisable dont elle dispose, et dont les pourcentages sont inférieurs à ceux des taux fixes (soit une gain de 2 764 € en 2020 et 4 499 € en 2021). Les intérêts ne correspondent qu'à 1,6 % des dépenses budgétaires annuelles.



Si les taux variables sont encore favorables, l'écart entre les taux est relativement faible et la proportion importante des taux fixes s'avère plutôt un cadre rassurant pour le suivi de la dette ultérieur.

La gestion active de la dette appelle ainsi une veille continue afin de détecter les opportunités induites par les variations de marché, en vue de :

- renégocier des emprunts dont les conditions contractuelles le permettent à moindre coût,
- modifier les index de référence lorsque cette faculté existe et obtenir ainsi un gain net de frais financiers,
- consulter les prêteurs pour de nouvelles offres sur une période favorable.

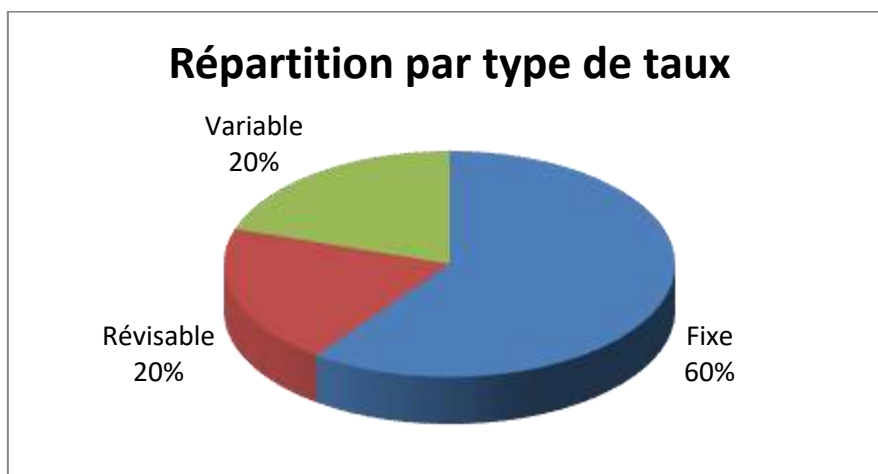
Malheureusement, la Communauté ne peut emprunter actuellement, alors que les taux sont très bas. Cependant, ses mauvais chiffres de solvabilité financière amèneraient à des propositions de taux élevés des banques qui accepteraient de lui prêter, afin de compenser la perte potentielle en cas d'insolvabilité totale.

Lorsqu'une période de baisse des taux s'amorce, il importe de rechercher des emprunts à taux variable établis sur des index courts permettant de bénéficier rapidement de l'orientation des taux. A l'inverse, lorsqu'une période de hausse est anticipée, le recours à des taux fixes et des taux variables sur des index longs (TAM ou TEC) permet de conserver le plus longtemps possible le bénéfice des taux bas.

b) En diversifiant son encours

Si les taux actuels incitent à préférer le taux fixe au taux variable, les conditions de remboursement des premiers se révèlent plus onéreuses à terme. Un produit à taux fixe apparaît en effet sécurisant et simplifie la gestion de l'encours mais, par nature, rigidifie fortement le coût de l'emprunt et rend son remboursement anticipé souvent prohibitif.

La Communauté Creuse Grand Sud dispose d'un encours diversifié, par contre du fait d'un refinancement de la dette récent et d'une mauvaise qualité de signature, il n'apparaît plus possible de renégocier les emprunts actuels. Il n'est pas non plus possible d'emprunter à court terme.



Afin de concilier la sécurité et l'optimisation des charges financières, l'encours d'une collectivité mérite dans la plupart des cas d'être équilibré entre les différents types de taux : ses emprunts financent des investissements de long terme et la volatilité des marchés ne permet pas d'anticiper avec fiabilité l'évolution des conditions financières sur une période équivalente. Selon les circonstances, une déformation peut être justifiée dans cette répartition afin de profiter d'offres

attractives et globalement moins coûteuses, sous réserve d'une qualité de signature reconnue par le prêteur.

Cependant, la gestion de la dette peut s'avérer complexe et demander du temps, que les plus petites collectivités n'ont pas ; c'est pourquoi le taux fixe reste la méthode de gestion recommandée.

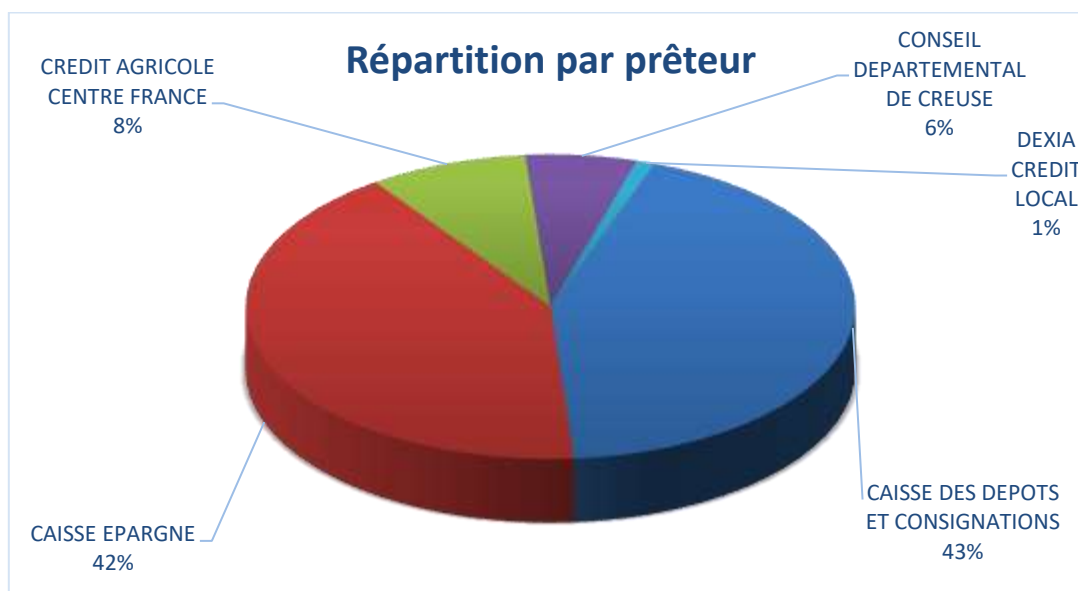
Au sein de cet encours d'emprunts, on trouve les avances remboursables souscrites auprès du Conseil Départemental de la Creuse afin de financer l'avancée de la fibre via le Syndicat Mixte DORSAL. Déjà 3 avances ont été souscrites à taux zéro, permettant à la collectivité de réduire la charge financière de gestion de la dette et de participer au projet d'infrastructure nationale qu'est l'installation de la fibre pour tous.

c) En privilégiant la concurrence

Il est également dans l'intérêt d'une collectivité de poursuivre un objectif de moindre dépendance envers ses fournisseurs traditionnels en diversifiant ses prêteurs et en explorant au cas par cas des modes de financement autres que le prêt bancaire classique (emprunt sur fonds d'épargne de la Banque des Territoires, emprunts intermédiés de la Banque Européenne d'Investissement, emprunts obligataires ou adhésion à l'Agence France Locale par exemple).

Cependant, là encore, pour pouvoir disposer de partenaires bancaires diversifiés, il est important de disposer d'une bonne qualité de signature, c'est-à-dire d'une relativement bonne santé financière, ce qui n'est pas le cas de la Communauté Creuse Grand Sud, d'où une concurrence limitée aux prêteurs publics ou aux prêteurs historiques des collectivités.

Au 1er janvier 2022, la Communauté est liée à 5 partenaires commerciaux. Deux groupes bancaires (Caisse d'épargne et Caisse des Dépôts) concentrent plus des trois quarts de l'encours.



	Capital au 1er janvier	Répartition
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 368 602,29 €	43,21%
CAISSE EPARGNE	3 233 375,21 €	41,48%
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	657 188,16 €	8,43%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CREUSE	459 845,25 €	5,90%
DEXIA CREDIT LOCAL	76 794,56 €	0,99%
Total général	7 795 805,47 €	100%

Même si les contrats financiers ne sont pas soumis au code des marchés publics, le choix d'une mise en concurrence systématique permet de sonder le marché en fonction de sa qualité de signature et de comparer les offres, mais aussi de négocier au mieux les solutions les plus adéquates et d'entretenir sur la durée un réseau d'interlocuteurs avisés du degré d'exigence de la collectivité. Il conviendra d'en tenir compte lorsque la collectivité pourra à nouveau emprunter.

d) En utilisant au maximum ses facilités de caisse

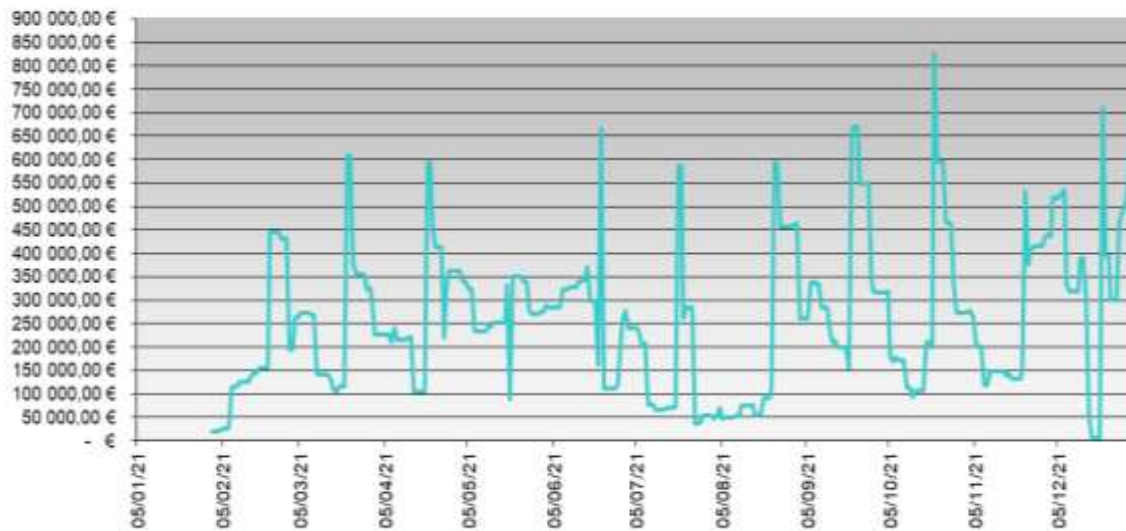
Lorsqu'une collectivité dispose d'excédents permanents, le recours à l'emprunt mérite d'être différé pour économiser des charges financières et, dans la mesure où ses fonds sont soumis à l'obligation de dépôt au Trésor sur un compte non rémunéré, il importe de réduire l'encaisse au niveau le plus faible tout en prévenant tout incident de trésorerie.

La gestion de la dette suppose par conséquent de distinguer deux temporalités :

- celle de l'emprunt à long terme pour financer des immobilisations c'est-à-dire des besoins durables ;
- celle de la trésorerie pour financer l'exploitation courante, c'est-à-dire la couverture de besoins ponctuels de liquidités (financement des dépenses de fonctionnement et préfinancement des dépenses d'investissement, avant emprunt le cas échéant).

Eu égard à ses difficultés passées, la Communauté de Communes ne peut recourir à une ligne de trésorerie, il est donc nécessaire de travailler à un dialogue quotidien avec le poste comptable, responsable des encaissements et décaissements, afin de viser l'objectif d'une « trésorerie zéro », dans la réalité réduite parfois à quelques milliers d'euros.

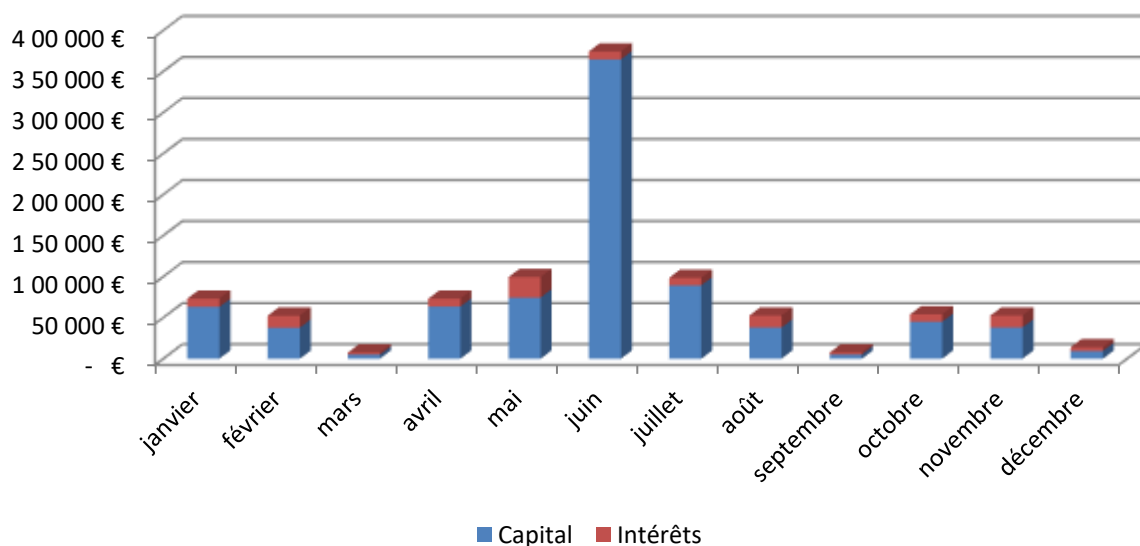
Etat des soldes journaliers au Trésor



Les pics d'encaissements correspondent au versement des douzièmes de fiscalité et de dotations de l'État, lesquels sont immédiatement utilisés pour les versements des salaires, charges, indemnités et allocations compensatrices aux Communes. Le reste sert à couvrir tous les autres types de dépenses.

Or, la saisonnalité des échéances d'emprunt impacte également cette gestion de trésorerie, ce dont il faut tenir compte. Ainsi, le remboursement de la ligne de trésorerie se faisant en une seule échéance annuelle en juin, ce mois n'est pas favorable au paiement d'autres dépenses.

Répartition des échéances d'emprunts



Réduire l'exposition de la collectivité aux risques financiers

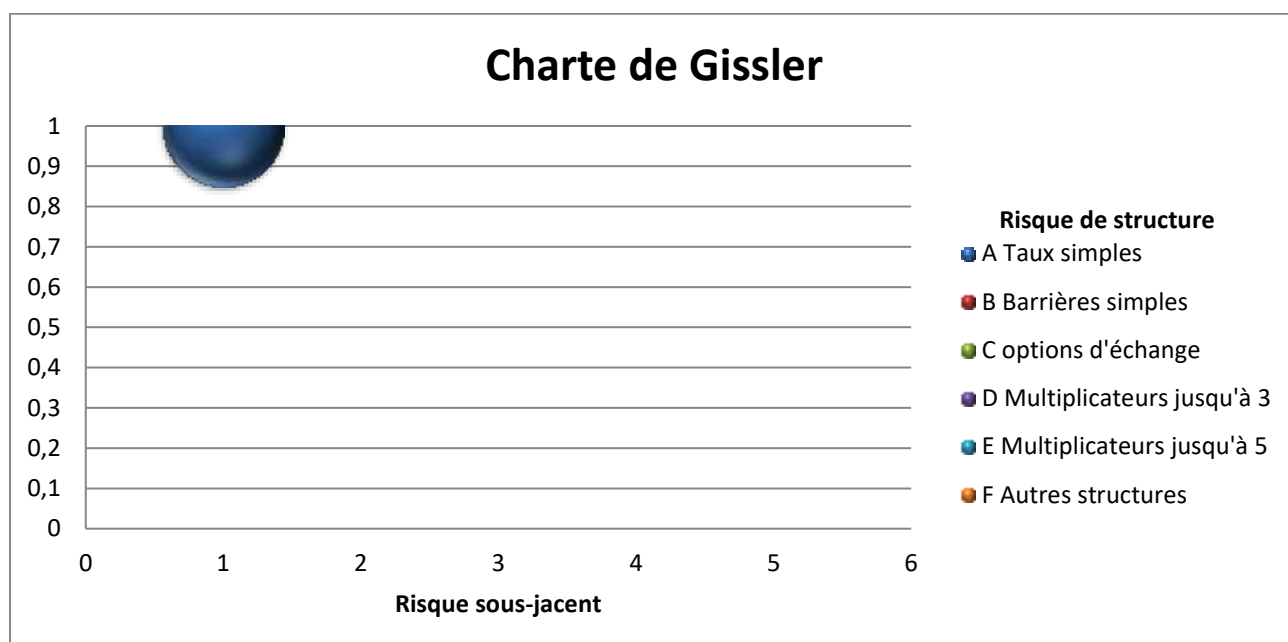
a) En limitant le recours aux produits complexes

L'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, codifié à l'article L. 1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixe le cadre juridique du recours à l'emprunt pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics. Il vise à prévenir la souscription d'emprunts à risque en n'autorisant que la souscription des produits les plus simples aux conditions suivantes :

- pour tous les emprunts à taux variable, les indices et les écarts d'indices autorisés pour les clauses d'indexation du taux d'intérêt sont déterminés par un décret en Conseil d'État. La formule d'indexation des taux variables doit répondre à des critères de simplicité ou de prévisibilité des charges financières, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ;
- pour tous les emprunts en devises étrangères, un contrat d'échange de devises contre euros doit être conclu pour le montant total et la durée totale de l'emprunt concerné.

Par ailleurs, la charte Gissler de bonnes pratiques, conclues depuis de nombreuses années entre les organismes bancaires et les associations d'élus représentatifs au plan national, est également devenue une référence en dépit de son caractère non contraignant. Elle classe les structures de produit et les index selon une échelle de risques.

L'encours de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ne comporte aucun emprunt en devises étrangères ni aucun emprunt « toxique », non plus que d'emprunts dits complexes, ce qui permet de réduire les risques financiers non prévisibles.



b) En souscrivant des outils de couverture

Les produits dérivés de taux constituent des instruments superposés au contrat d'emprunt pour en modifier le taux d'intérêt sans en réviser les clauses. Les options (SWAP ou échange de taux, CAP ou limitation du taux maximum, FLOOR ou limitation du taux minimum, COLLAR ou tunnel d'évolution

des taux) permettent aux parties de se prémunir sous conditions contre un risque de taux, pour un coût supplémentaire, initialement estimé inférieur au risque lui-même.

La Communauté de Communes ne dispose pas de ce type d'outils de couverture. Ils pourraient lui être utiles dans la perspective d'une évolution rapide des taux variables dans un contexte d'inflation, cependant, là encore, sa qualité de signature ne lui permettrait pas de disposer d'offres des banques en adéquation avec son besoin.

La seule possibilité en cas de hausse importante serait de pouvoir cristalliser un taux fixe avec la banque détentrice du taux variable, mais le taux fixe en question risque d'être élevé, et cette possibilité ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Plusieurs emprunts se basent sur le Livret A qui lui-même est corrélé à l'inflation. La Banque des Territoires a déjà indiqué que le taux serait à la hausse à compter de juillet 2022, il faut en tenir compte notamment dans l'enveloppe budgétaire consacrée aux intérêts.

Conclusion sur la gestion de la dette

Les difficultés financières qui ont entraîné le placement de la Communauté sous un plan de redressement de 6 ans amènent à une gestion de la dette particulière. La charge annuelle de la dette en capital est très importante, contrairement à la charge des intérêts, relativement faible grâce à quelques emprunts à taux variable ou révisable et une moyenne des taux fixes autour de 2%.

Le profil d'extinction est extrêmement long car le remboursement de l'encours de dette n'aurait pas été possible du fait de la marge extrêmement réduite de la collectivité, un étalement des emprunts a donc été nécessaire. Si la Communauté « revenait à meilleure fortune » quelques remboursements anticipés pourraient être envisagés, mais attention, les frais de ces opérations peuvent eux-mêmes être prohibitifs.

Cette charge de la dette, sur le temps long et à un niveau par habitant élevé, interdit le recours à de nouveaux emprunts, sauf à souscrire des avances remboursables à taux zéro comme ce fut le cas pour la fibre. La capacité d'investissement de la Communauté de Communes s'en trouve limitée également sur le long terme.

La vigilance tient donc essentiellement à maintenir voire augmenter la marge entre recettes et dépenses de fonctionnement permettant quelques investissements supplémentaires et à suivre l'inflation potentielle qui pourrait amener une hausse de taux nécessitant des outils de couverture ou des cristallisations à taux fixes, deux méthodes relativement coûteuses.

Une section d'investissement qui évolue

En dehors de la dette dont la courbe est nécessairement à la baisse, comme indiqué plus haut, soit un capital à rembourser en 2022 de **833 735 €**, la section d'investissement évolue pour plusieurs raisons :

- Les investissements nécessaires et les subventions d'équipement à verser
- Les ressources en conséquence
- Le plan d'amortissements
- Mais aussi le transfert de l'opération Rivières, en dépenses et en recettes, dans le budget annexe GEMAPI.

Des investissements nécessaires

Hors restes à réaliser, qui sont quasiment à l'équilibre en dépenses et en recettes, parmi les investissements projetés, on trouve des achats et travaux plus récurrents :

- Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collecte, dont les demandes de subventions ont été faites au précédent Conseil
- Des travaux sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson dont la demande de DETR a été acceptée également au précédent Conseil

Mais aussi de nouveaux projets :

- Des travaux programmés sur le Multi-Accueil et les ALSH de Gentioux et Felletin, financés à 100% par la CAF
- L'achat d'une Benne à Ordures Ménagères d'occasion financée par la TEOM 2022 et le reliquat 2021
- L'achat de matériel et équipements nécessaires aux personnels techniques

Des études sont également prévues :

- Une étude sur 3 ans en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissements
- Une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine sur 2 ans
- Le début de l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la mi-2022 à 2026

Les subventions à verser en investissement au chapitre 204 sont :

- 55 000 € habituels pour le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie, dont 45 000 € pour le fonds tapisserie
- Auxquels il y a lieu d'ajouter 50 000 € sur 4 ans pour la participation à l'extension de la Cité
- 24 052 € pour l'aide aux entreprises après le reversement des fonds par Initiative Nouvelle Aquitaine

- 25 935 € d'aides aux particuliers qui avaient déposé un dossier auprès de l'ANAH en 2015 , les fonds de l'ANAH avaient été perçus, mais n'avaient pu être distribués aux particuliers ayant fait leurs travaux faute de moyens financiers et humains

Des ressources en conséquence

L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement capitalisé de **1 098 868,61 €** indiqué plus haut devra obligatoirement servir pour **567 364,86 €** à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris restes à réaliser.

Il reste **531 504,55 €** à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

Le plan d'amortissements

Le montant des amortissements projeté pour 2022 est de **550 000 €** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. En fait, l'actif existant en Trésorerie a été réinjecté au sein de l'inventaire comptable communautaire ; un travail similaire devra être entrepris sur la gestion du passif (c'est-à-dire les subventions d'équipement reçues à amortir).

Les subventions à percevoir

Des subventions sont à percevoir pour les études, les travaux et acquisitions de cette année pour environ **198 000 €** sur les études, achats et travaux, complétées d'environ **45 000 €** de FCTVA.

Les opérations patrimoniales (cessions)

Quelques cessions sont envisagées pour des équipements et 2 bâtiments, ainsi que des terrains nus (mais au budget annexe des ZAE). La vente d'un bâtiment à la Commune de Saint-Sulpice a pu être signée en décembre 2021, mais versée en 2022.

Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont connaître des hausses très problématiques notamment :

- Une nouvelle hausse très importante du marché des ordures ménagères, du fait des réactualisations de marché, des hausses de tonnage) pour environ **83 000 €**
- Une hausse en général des fluides (eau, électricité, carburant, réseau de chaleur...) également évaluée à **105 025 €** (30% sur l'ensemble des fluides)

Des travaux nécessaires en fonctionnement qui augmentent du fait de l'absence d'investissement sur les bâtiments comme sur le matériel roulant, comme par exemple des travaux de réparation de l'une des Bennes à Ordures Ménagères pour **16 000 €**

Des dépenses qui devraient être récurrentes, mais qui n'avaient pas été faites depuis quelques années, comme le nettoyage des bacs à ordures ménagères dont le montant avoisine les **25 000 €**.

Mais aussi des projets ponctuels

En dehors de ces dépenses récurrentes, la Communauté Creuse Grand Sud doit financer cette année des projets spécifiques, bénéficiant de forts financements, notamment :

- La fin des travaux du Multi-Accueil d'Aubusson et de l'ALSH de Gentioux
- Le début des travaux de l'ALSH de Felletin, financés à 100% par la CAF
- Le projet DOREMI pour les travaux de rénovation
- L'étude proactive avec RURENER sur les énergies renouvelables
- Des travaux à la piscine Aquasud dans le cadre de la décennale et donc couverts par les assurances
- L'étude pour l'animation de la CLECT et le calcul des charges
- L'étude pour le développement d'autres financements tels le mécénat
- La communication sur l'extension des consignes de tri avec des guides du tri didactiques

Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire

Du côté du fonctionnement, la Communauté Creuse Grand Sud maintient l'ensemble de ses services et activités, malgré de nombreuses difficultés, liées pour partie à la crise sanitaire. Ainsi la piscine a connu des restrictions de service importantes en ce début d'année par rapport aux scolaires, les services enfance-jeunesse et médiathèques connaissent une baisse de fréquentation. Plusieurs arrêts maladie ont contraint à des fermetures très ponctuelles qui désorganisent le service à l'utilisateur. L'évolution du budget Ressources Humaines correspond à une projection de l'ensemble de l'effectif sur l'année entière.

L'évolution des ressources humaines

Données générales

Au 31 décembre 2021, la collectivité comptait 71 agents soit 64,58 ETP

- ➔ 42 fonctionnaires CNRACL dont :
 - 1 congé longue durée
 - 1 agent en maladie professionnelle
 - 2 agents en congé parental
 - 1 agent en congé maternité
- ➔ 1 stagiaire CNRACL
- ➔ 2 fonctionnaires IRCANTEC
- ➔ 26 contractuels IRCANTEC donc 3 en CDI et 3 en CUI

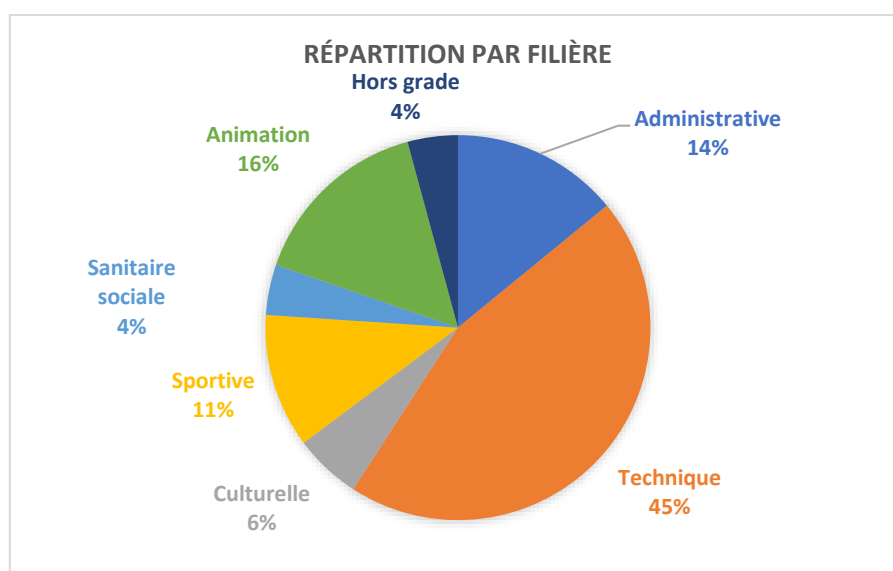
34 hommes et 37 femmes soit 48 % d'hommes et 52 % de femmes. 2 hommes sont reconnus travailleurs handicapés

Répartition fonctionnaires – contractuels :

45 fonctionnaires - 23 contrats de droit public - 3 contrats de droit privé
Les fonctionnaires sont majoritaires avec **63,38 %**

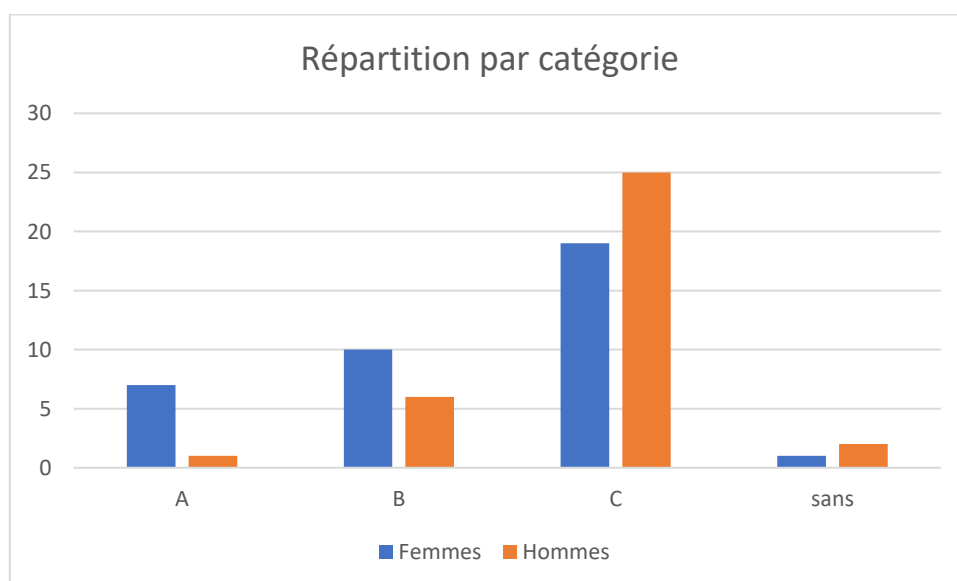
Répartition des agents par filière

	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Sanitaire sociale	Animation	Hors grade
Femmes	10	10	2	3	3	8	1
Hommes	0	22	2	5	0	3	2
71	10	32	4	8	3	11	3



Répartition des agents par catégorie :

	A	B	C	sans
Femmes	7	10	19	1
Hommes	1	6	25	2
70	8	15	44	3



Organisation du travail

Emplois à temps complet ou non complet

		Temps complet	90%	80%	70%	60%	50%	En dessous de 50%
Catégorie A	Femmes	7						
	Hommes	1						
Catégorie B	Femmes	9		1				
	Hommes	5						
Catégorie C	Femmes	11		3	1	2		2
	Hommes	20		2	1		2	
Autre	Femmes			1				
	Hommes					2		

Le temps de travail des agents est fixé à 1607 heures annuels. Au vu du règlement intérieur du travail, et selon l'organisation des services et/ou la demande des agents un choix est possible entre : - 35 heures/semaine – 37 heures avec 12 jours de RTT/an ou 39 heures avec 23 jours de RTT/an. L'annualisation du temps de travail est aussi pratiquée dans certains services.

Compte Épargne Temps

En 2021, **536 jours** ont été versés sur le CET et **58 jours** ont été utilisés, contre **122 jours** versés sur le CET et **aucun jour** utilisé en 2020. 41 agents ont ouvert un CET en 2021.

	Personne		Nombre de jours versés 2021	Nombre de jours utilisés	Solde
CAT A	Féminin	6	79	23	56
	Masculin	1	4	0	4
CAT B	Féminin	5	50	0	50
	Masculin	2	91	21	70
CAT C	Féminin	14	159	14	145
	Masculin	13	153	0	153
TOTAL		41	536	58 *	496

* 5 personnes ont utilisé ces 58 jours

- Retraite (2)
- Démission (3)

Heures complémentaires

Réalisés 2021 : 364 heures complémentaires pour un coût de 3772,33 €

Formations

Nombre d'agents partis en formation en 2021 : **38 pour 144 jours**

Nombre d'agents partis en formation en 2020 : **34 pour 62 jours**

Répartition des agents :

	A	B	C	TOTAL
Femmes	3	4	8	15
Hommes	1	3	19	23
Total	4	7	27	38

Répartition des journées de formation

	A	B	C	TOTAL
Femmes	12	17	17	46
Hommes	4	13	81	98
Total	16	30	98	144

CNAS

➔ CNAS

- Réalisé en 2021 :
66 agents bénéficiaires
Cotisation : 212 € par agent

Pour 2021 nous notons une augmentation des prestations réglées aux bénéficiaires :

- Prestations enfants
- Remboursement prêt voiture
- Permis chasse et carte de pêche
- Forfait sport
- Abonnements divers
- Parc de loisirs
- Déménagement
- Départ à la retraite

- Estimation 2022 :

La cotisation sera toujours de 212 € par agent et 66 agents bénéficiaires

L'assurance maintien de salaire

- Réalisé en 2021 :

La collectivité participe à :

Catégorie A : 5 € 2 agents soit 10 €/mois
Catégorie B : 10 € 4 agents soit 40 €/mois
Catégorie C : 15 € 19 agents soit 285 /mois

Soit 4020 € à l'année

25 agents ont l'assurance maintien de salaire en 2021

Évolution des effectifs

➔ 22 départs dont :

- 3 départs à la retraite
- 10 fins de contrats
- 1 fin de contrat d'apprentissage
- 3 agents étaient en disponibilité pour convenance personnelle
- 1 refus de titularisation
- 1 rupture conventionnelle
- 3 démissions

- ➔ **15** recrutements externes réalisés en 2021 dont :
 - 10 nouveaux agents en CDD
 - 1 VTA service environnement
 - 1 stage gratifié service environnement
 - 3 CUI Service propreté des locaux
- ➔ **4** modifications de statuts :
 - 1 mutation
 - 2 titularisations
 - 1 nomination stagiaire
- ➔ **8** modifications de temps de travail et mouvements de personnels :
 - 1 maladie professionnelle
 - 2 congés de temps partiel de droit pour élever un enfant dont 1 nouveau en 2021
 - Fin de 2 temps partiels thérapeutiques
 - 1 contrat d'apprentissage transformé en CDD
 - 1 congé maternité
 - 1 congé de longue durée

Prévisions 2022

- ➔ **4** départs dont :
 - 2 départs en retraite
 - 1 disponibilité pour convenances personnelles
 - 1 démission
- ➔ Des recrutements sur remplacements ou nouveaux postes :
 - 4 postes - Direction des services techniques :
 - 2 agents techniques polyvalents
 - 1 agent technique OM et déchetterie (Ripeur)
 - 1 agent service OM (Conduite)
 - 1 ambassadeur du tri
 - 2 postes - Direction générale adjointe du Développement et de l'Aménagement du Territoire
 - 1 agent chef de projet urbanisme et habitat
 - 1 VTA
 - 2 postes - Direction de l'environnement
 - 1 agent SPANC
 - 1 stagiaire
 - 1 poste - Direction générale des services :
 - 1 agent Direction moyens et ressources - secrétariat général
- ➔ **2** modifications de temps de travail et mouvements de personnels :
 - 1 agent à temps plein passe à 32 heures
 - 1 changement de service à la demande de l'agent
- ➔ **2** réussites aux concours
- ➔ **4** avancements de grade dont un suite réussite examen professionnel
- ➔ **1** promotion interne

Un interventionnisme communautaire en subventions et contributions qui reste limité

Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement

La Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires, mais qu'il serait nécessaire de revoir eu égard aux difficultés actuelles.

Attention certains syndicats mixtes n'ont pas encore arrêté indiqué le montant de la contribution proposé pour 2022.

Syndicat MIXTE CITE TAPISSERIE	100 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	6 794,72 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIERE	37 230,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 681,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	28 932,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 100,00 €
	198 737,72 €

La contribution due au syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize sera supportée par le Budget annexe GEMAPI.

Cotisations et subventions

Des cotisations et des subventions sont octroyées chaque année à divers organismes qui pour certains assurent une mission pour le compte de la collectivité comme Tom Pousse, Clé de contacts et l'Office de Tourisme.

Cette ligne est maintenue pour 2022 aux alentours de **395 000 €**.

La charge de la dette

La charge de la dette diminue chaque année, il devrait en être ainsi des intérêts en fonctionnement, cependant du fait de 4 emprunts révisables et de 4 emprunts variables, il est prudent d'inscrire une petite marge sur les intérêts programmés soit un total de **130 000 €**.

Des hypothèses de recettes plus favorables mais avec encore des inconnues

Hypothèses de tarification des services et de gestion courante

	2021	2022
70 produits des services	452 210,00 €	456 610,00 €

Du fait de la crise sanitaire qui perdure, les recettes des services (piscine, ALSH, Crèche, soutiens du tri sélectif, mutualisation) sont prévues en très légère augmentation par rapport à 2021, mais très en deçà de l'attendu réel qui devrait être autour de **600 000 €**.

Par contre, en plus des recettes des services, il faut noter 2 recettes nouvelles concernant le remboursement par les 2 budgets annexes des frais de personnel supportés par le budget principal pour environ **145 900 €**.

	2021	2022
75 Produits de gestion courante	516 000 €	515 000,00 €

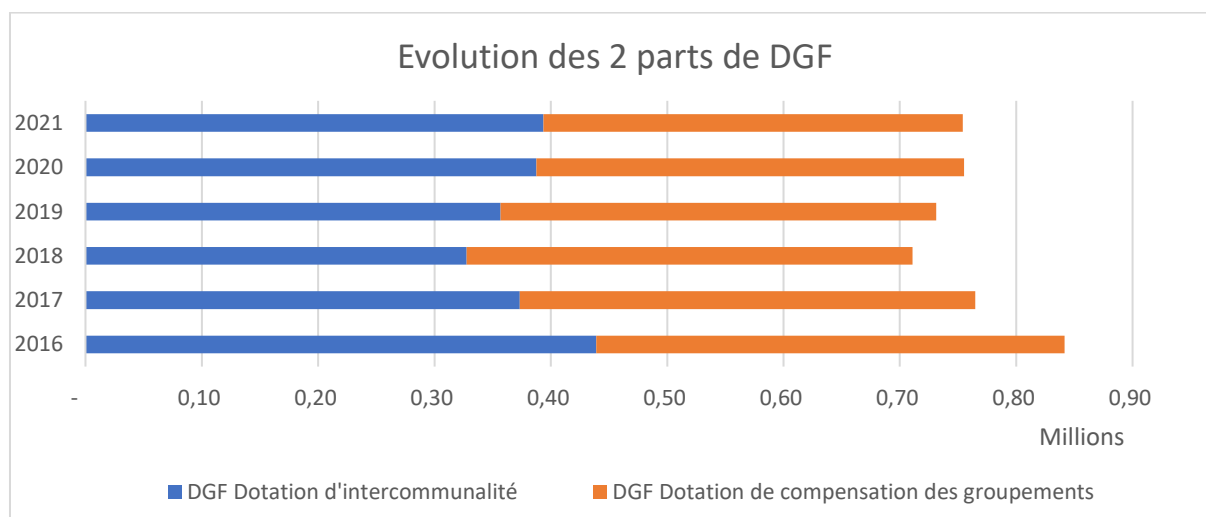
Les recettes de gestion courante en stagnation sont en fait des recettes de loyers et redevances dont 402 000 € pour le FAM de Gentioux.

Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir

	2021	2022
74 Dotations subventions	1 578 929,00 €	1 449 690,00 €

Les montants attendus sont en diminution, par rapport à 2021, notamment les aides financières pour les programmes rivières sont transférées au budget GEMAPI.

Les concours financiers de l'État risquent de connaître une diminution, notamment au niveau de la DGF car son évolution est fonction de la population (qui est en baisse), du Coefficient d'Intégration Fiscal (également en baisse) et d'indicateurs tels que le potentiel financier.



La DGF est constituée de 2 parts, qui sont ensuite subdivisées :

- La part Dotation d'intercommunalité : elle est réservée aux EPCI, elle est fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).
- La part Dotation de compensation des groupements : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle.

DGF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF Dotation d'intercommunalité	439 067,00	373 409,00	327 681,00	356 845,00	387 586,93	393 758,00
DGF Dotation de compensation des groupements	402 536,00	391 351,00	383 179,00	374 381,00	367 536,00	360 298,00
total	841 603,00	764 760,00	710 860,00	731 226,00	755 122,93	754 056,00

Éléments de calcul	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pop DGF	15 335	15 220	15 000	14 850	14 663	14 503
Evol Pop DGF		-0,75%	-1,45%	-1,00%	-1,26%	-1,09%
Potentiel fiscal/hab	133,523965	132,405322	143,002867	159,837374	163,857396	169,105840
Evol Potentiel fiscal		-0,84%	8,00%	11,77%	2,52%	3,20%
CIF	0,322256	0,350990	0,381438	0,435561	0,438552	0,430506
Evol CIF		8,92%	8,67%	14,19%	0,69%	-1,83%
Dotation de base			56 356,00 €	95 017,00 €	97 908,38 €	93 167,51 €
Dotation de péréquation			191 744,00 €	304 131,00 €	315 731,55 €	300 590,95 €
Garantie			279 467,00 €			
Bonification			145 128,00 €			
Plafonnement				- 42 303,00 €	- 26 053,00 €	- €
Dotation d'intercommunalité	553 539,00 €	435 030,00 €	672 695,00 €	356 845,00 €	387 586,93 €	393 758,46 €

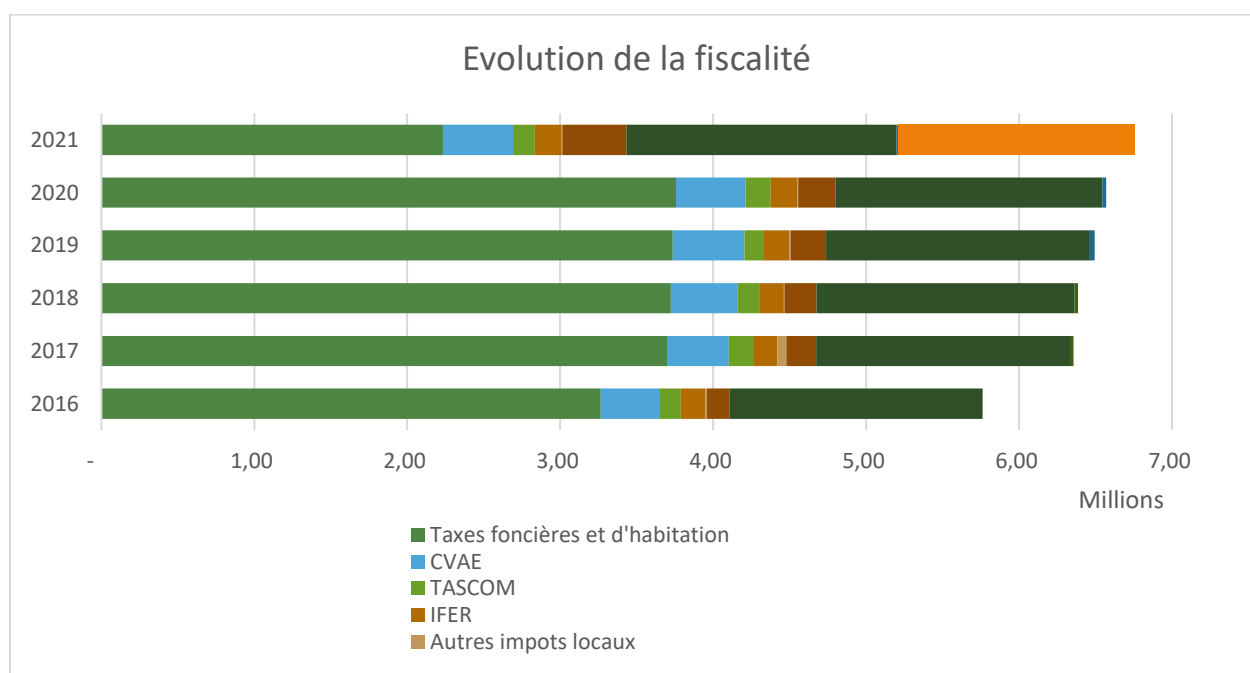
A compter de 2016 et sur 3 ans la DGF sert de variable d'ajustement pour le redressement des Finances Publiques. En 2018, la Communauté bénéficie de la garantie de trop forte baisse et d'une bonification, mais en 2019 et 2020, elle est plafonnée dans son évolution. En 2021, ce sont les chiffres avec les données propres au territoire, mais qui sont en baisse (Population et CIF)

Risque de nouvelle baisse en 2022 et réforme des indicateurs (potentiels fiscal et financier, effort fiscal) plus favorables aux Communes. Le simulateur de l'AMF va dans le même sens avec une DGF d'intercommunalité à 392 000 € et une DGF compensation à 352 000 €

Hypothèses de fiscalité

La fiscalité locale a beaucoup évolué ces dernières années et notamment en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, rendant les collectivités plus dépendantes vis-à-vis de l'État (en vert la fiscalité directe et en orange l'indirecte).

Impôts et taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxes foncières et d'habitation	3 265 043,00	3 698 866,00	3 723 285,00	3 736 100,00	3 756 030,00	2 233 853,00
CVAE	386 745,00	402 804,00	436 681,00	468 563,00	455 652,00	456 927,00
TASCOM	137 264,00	160 444,00	140 343,00	127 937,00	165 580,00	143 675,00
IFER	158 397,00	159 313,00	161 995,00	165 320,00	174 615,00	176 218,00
Autres impôts locaux	13 100,00	57 231,00	4 846,00	8 978,00	5 427,00	3 078,00
Fonds de péréquation des ressources communales	145 872,00	194 015,00	208 051,00	232 339,00	241 619,00	418 249,00
TEOM	1 654 921,00	1 661 127,00	1 687 056,00	1 724 392,00	1 746 006,00	1 766 265,00
Taxe de séjour						
Fraction de TVA			-	29 843,38	24 342,44	12 722,44
Attributions de compensation		23 216,01	23 216,01			1 547 316,00
total	5 761 342,00	6 357 016,01	6 385 473,01	6 493 472,38	6 569 271,44	6 758 303,44



Comme indiqué supra, les réformes fiscales se succèdent rendant difficiles la prévision. Cependant la revalorisation nationale des bases à 3,4% si elle met une pression supplémentaire sur l'ensemble des contribuables français, permet aux collectivités de disposer de fonds supplémentaires pour financer projets et achats.

	2021	Hypothèse 1 - 2022	Hypothèse 2 - 2022
73 Impôts et taxes	6 736 162,00 €	6 776 599,00 €	6 951 970,00 €

Hypothèse 1 avec un FPIC augmenté de 30%, ce qui réduirait le gain acquis par la revalorisation des bases et hypothèse 2 avec un FPIC en intégralité.

L'ensemble des données fiscales n'est cependant pas connu à ce jour notamment pour l'évolution de la fraction de TVA ainsi que sur la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La structure des relations Communes Communauté

Attributions compensatrices

Les attributions de compensation restent les mêmes qu'en 2020 et 2021, cependant elles ne font pas toutes application des montants de la dernière CLECT, faute d'accord de l'ensemble des Conseils municipaux.

Plusieurs réflexions sont en cours quant aux compétences, des modifications des AC pourraient avoir lieu en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans les mois à venir.

Communes	Attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2022
ALLEYRAT	822,06 €
AUBUSSON	1 016 646,00 €
BLESSAC	9 614,00 €
CROZE	1 485,00 €
FAUX LA MONTAGNE	35 115,00 €
FELLETIN	338 992,00 €
GENTIOUX PIGEROLLES	- €
GIOUX	- €
LA NOUAILLE	- €
LA VILLEDIEU	- €
MOUTIER-ROZEILLE	57 090,00 €
NEOUX	8 694,00 €
SAINT MARC A LOUBAUD	3 351,00 €
SAINT SULPICE LES CHAMPS	- €
SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	22 256,00 €
SAINT-ALPINIEN	10 813,00 €
SAINT-AMAND	23 468,00 €
SAINT-AVIT-DE-TARDES	21 919,00 €
SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	6 732,00 €
SAINT-FRION	- €
SAINT-MAIXANT	14 539,00 €
SAINT-MARC-A-FRONGIER	- €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	- €
SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	- €
VALLIERE	5 656,00 €
VILLETTE (LA)	- €
	1 577 192,06 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

On note que ni les Communes ni la Communauté ne cotisent à ce fonds, mais sont uniquement bénéficiaires.

Le calcul du FPIC en 2021 était le suivant :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3 (+30%)	Répartition dérogatoire libre
Part EPCI	-	186 829,00 €	242 877,70 €	418 248,53 €
Part communes membres	-	247 147,00 €	191 098,30 €	15 727,47 €
TOTAL	-	433 976,00 €	433 976,00 €	433 976,00 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire et avec l'accord de l'ensemble des Communes le montant attribué à l'EPCI a été de **418 249 €**.

Il serait souhaitable de maintenir ce même montant au budget 2022.

Répartition du FPIC de droit commun				Répartition du FPIC dérogatoire libre
Code INSEE	Nom Communes	Reversement de droit commun	SOLDE	Reversement dérogatoire libre aux Communes
23003	ALLEYRAT	3 322.00	3 322.00	
23008	AUBUSSON	41 171.00	41 171.00	
23024	BLESSAC	13 401.00	13 401.00	
23071	CROZE	6 638.00	6 638.00	
23077	FAUX LA MONTAGNE	11 944.00	11 944.00	
23079	FELLETIN	26 748.00	26 748.00	
23090	GENTIOUX PIGEROLLES	10 456.00	10 456.00	
23091	GIOUX	4 217.00	4 217.00	
23140	MOUTIER-ROZEILLE	9 520.00	9 520.00	
23142	NEOUX	6 400.00	6 400.00	
23144	NOUAILLE (LA)	6 797.00	6 797.00	
23179	SAINT-ALPINIEN	6 074.00	6 074.00	4 218.34
23180	SAINT-AMAND	11 426.00	11 426.00	7 939.36
23182	SAINT-AVIT-DE-TARDES	3 071.00	3 071.00	
23194	SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	2 873.00	2 873.00	
23196	SAINT-FRION	7 404.00	7 404.00	
23210	SAINT-MAIXANT	5 537.00	5 537.00	3 569.77
23211	SAINT-MARC A FRONGIER	11 308.00	11 308.00	
23212	SAINT-MARC A LOUBAUD	3 769.00	3 769.00	
23228	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	5 318.00	5 318.00	
23238	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	9 933.00	9 933.00	
23246	SAINT-SULPICE LES CHAMPS	9 355.00	9 355.00	
23249	SAINT-YRIEIX LA MONTAGNE	5 537.00	5 537.00	
23257	VALLIERE	19 046.00	19 046.00	
23264	VILLEDIEU (LA)	1 340.00	1 340.00	
23266	VILLETTE (LA)	4 542.00	4 542.00	
TOTAL		247 147.00	247 147.00	15 727.47

Les budgets annexes

Le budget de l'atelier-relais

Après la vente de l'atelier-relais fin 2021, le budget annexe proposé sera un budget de clôture pour finir de payer notamment la facture du SPANC et les résultats seront ensuite transférés au budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		35 484,17
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	8 183,08	
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			8 183,08
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			27 301,09
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	289 847,03	265 543,89
	Rattachements		
	dont opérations d'ordre	253 942,25	175 351,87
	Excédent		
	Déficit		-24 303,14
	Résultat global de clôture		2 997,95
	Excédent à affecter		2 997,95
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		
	Reprise déficit n-1	8 183,08	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		8 183,08
	Total mandats & titres émis	250 415,93	262 125,33
	dont opérations d'ordre	175 351,87	253 942,25
	Solde d'exécution		11 709,40
FONDS DE ROULEMENT 31/12			14 707,35
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées		
	Recettes certaines non titrées		
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			11 709,40
AFFECTATION			2 997,95
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			2 997,95
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			2 997,95

Le budget du SPANC

La Commission Eau a proposé de ne pas renouveler la prestation de service réalisée par VEOLIA pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif dont le marché se termine en juin 2022. Les contrôles seront donc assurés totalement en régie par un agent en cours de recrutement. Le nouveau budget prévoit outre la charge salariale, les achats de petits équipements nécessaires et la maintenance logiciel.

Il y a lieu également de reprendre le déficit de fonctionnement de 2021. Par contre le matériel peut être financé en investissement grâce à un excédent d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1	3 312,67	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		4 447,05
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	30 149,83	45 987,00
	Reste à ordonnancer	13 510,44	0,00
	dont opérations d'ordre		
	Excédent		2 326,73
	Déficit		
	Résultat global de clôture		-985,94
	Excédent à affecter		-985,94
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		4 447,05
	Reprise déficit n-1	0,00	
	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
	Total mandats & titres émis	965,80	158,43
	dont opérations d'ordre		
	Solde d'exécution		3 639,68
FONDS DE ROULEMENT 31/12			2 653,74
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	0,00	
	Recettes certaines non titrées		0,00
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			-985,94
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			0,00
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			

Le budget des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Le budget annexe des Zones d'activités Économiques n'a connu aucune modification en 2021 si ce n'est des opérations d'ordre pour remettre les stocks de terrains des « terrains aménagés » (inscrits par erreur) vers les « terrains à aménager ». Il reste donc durablement déficitaire.

Il est nécessaire d'enclencher des ventes afin d'envisager d'autres investissements.

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		0,00
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	-22 425,96	
INVESTISSEMENT	Résultat excédentaire clôture exercice n-1	0,00	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
RAR en dépenses		0,00	0,00
RAR en recettes			0,00
Solde des RAR			0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)			0,00
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis		334 787,57	334 787,57
Reste à ordonnancer			
dont opérations d'ordre		334 787,57	334 787,57
Excédent			0,00
Déficit			
Résultat global de clôture			-22 425,96
Excédent à affecter			
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1		0,00	
Reprise déficit n-1			0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés			
Total mandats & titres émis		334 787,57	334 787,57
dont opérations d'ordre		334 787,57	334 787,57
Solde d'exécution		0,00	
FONDS DE ROULEMENT 31/12			-22 425,96
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées			
Recettes certaines non titrées			
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			
AFFECTATION			
1. Déficit de fonctionnement reporté (002)			-22 425,96
2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)			0,00
Solde disponible			0,00
3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)			
4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)			

Le budget GEMAPI

Comme proposé en juin 2021, il est proposé d'instituer un budget GEMAPI reprenant l'ensemble des opérations Rivières en investissement et une partie des ETP du service Environnement en fonctionnement.

Les opérations Rivières étant réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général doivent être équilibrées et gérées en compte 45. Pour la première année, le budget d'investissement serait alimenté par les restes à réaliser positif 2021 du budget principal pour les programmes 2021.

Le fonctionnement (environ 11 200 € de charges et les frais de personnel) serait financé à 73 % par l'Agence de l'Eau et la Région et le reliquat par la Taxe GEMAPI pour un produit évalué à 39 400 €.